La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

UNION EUROPÉENNE



PLAN D'EVALUATION PROGRAMME AUVERGNE-RHÔNE-ALPES FEDER FSE+ FTJ 2021 - 2027

La Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'Europe, partenaires de vos projets

www.europe-en-auvergnerhonealpes.eu

Table des matières

I – Introduction : les objectifs du plan d'évaluation 3

1. **Un outil de pilotage du Programme FEDER-FSE+ FTJ** 3
2. **Préparer le futur Programme** 4
3. **Développer la culture de la performance des programmes** 4

II - Le cadre d'évaluation 5

1. **La gouvernance du plan d'évaluation et l'implication des parties prenantes** 5
2. **Approche stratégique de l'évaluation** 8
3. **Mise en œuvre et qualité de l'évaluation** 9
4. **Programme de formation pour les agents de l'Autorité de gestion chargés de l'évaluation** 10
5. **Valoriser les évaluations** 11
6. **Capacité d'évaluation, ressources disponibles** 12
7. **Calendrier des évaluations** 12

III - Programme d'évaluation 13

Présentation des thèmes évalués 14

Annexe 1 : Cadre de performance du programme Auvergne-Rhône-Alpes FEDER-FSE+- FTJ 2021-2027 36

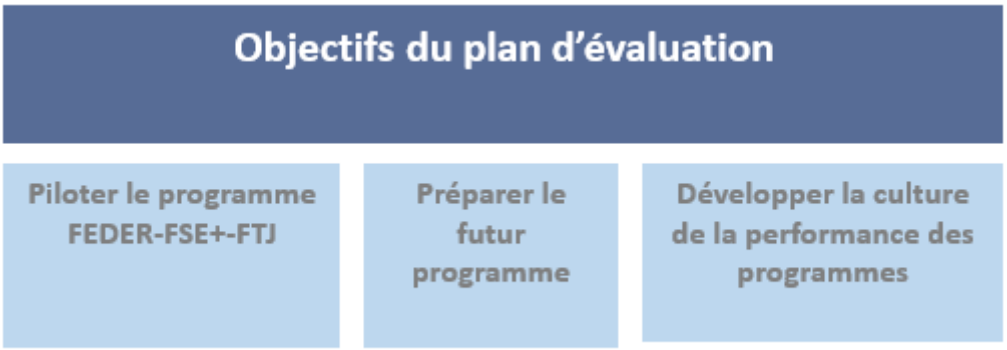
Annexe 2 -Concepts généraux d'évaluation 42

1. Les types d'évaluation et leur intérêt 42

2. Méthodes évaluatives préconisées par la Commission européennes et leurs intérêts 43

Annexe 3 : Stratégies d'intervention du programme 44

I – Introduction : les objectifs du plan d'évaluation



1. Un outil de pilotage du Programme FEDER-FSE+ FTJ

Un plan d'évaluation doit être présenté au Comité de Suivi, instance de pilotage du Programme FEDER-FSE+ FTJ, au plus tard un an après l'adoption du programme conformément à l'article n°44 du règlement UE 2021/1060 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 portant disposition communes relatives (RPDC) au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen plus, au Fonds de cohésion, au Fonds pour une transition juste et au Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture, et établissant les règles financières applicables à ces Fonds et au Fonds «Asile, migration et intégration», au Fonds pour la sécurité intérieure et à l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas.
Le programme 2021 2027 FEDER-FSE+ FTJ de la Région Auvergne-Rhône Alpes a été approuvé par la Commission le 31 octobre 2022, en conséquence le plan d'évaluation devra être déposé avant le 31 octobre 2023.

L'État membre ou l'Autorité de gestion (AG) réalise des évaluations des programmes au regard d'un ou de plusieurs des critères suivants : l'efficacité, l'efficience, la pertinence, la cohérence et la valeur ajoutée de l'Union, dans le but d'améliorer la qualité de conception et de mise en œuvre des programmes. Les évaluations peuvent également porter sur d'autres critères pertinents, tels que le caractère inclusif, la non-discrimination et la visibilité, et couvrir plusieurs programmes.

En outre, **une évaluation de chaque programme visant à en apprécier l'impact** est réalisée au plus tard le 30 juin 2029.

L'évaluation permet aux décideurs d'améliorer le pilotage du Programme dans la mesure où elle apporte des éléments qui les éclairent et les orientent dans leur prise de décision. L'Autorité de gestion pourra ainsi disposer d'éléments pertinents pour ajuster les modalités de son intervention.

Le cadre de performance, comprenant les indicateurs de réalisation et de résultats et explicitant leurs valeurs intermédiaires 2024, le cas échéant, et cibles 2029, fait l'objet d'un **examen annuel de performance**, comme stipulé dans l'article 41 du RPDC.

L'évaluation des résultats de l'examen à mi-parcours, pour le 31 mars 2025 (pertinence au regard des nouveaux besoins, recommandations, résultat des évaluations, atteintes des cibles, nécessité d'apporter des modifications au programme) permettra de **réajuster la maquette et les cibles** et d'affecter le montant éventuel de la **flexibilité**. L'évaluation à mi-parcours est prévue à l'article 18 du RPDC. Il renvoie à l'article 86 :

« La décision portant approbation du programme, conformément à l'article 23, constitue une décision de financement au sens de l'article 110, paragraphe 1, du règlement financier, et sa notification à l'État membre concerné constitue un engagement juridique. Cette décision précise la contribution totale de l'Union par Fonds et par an. Cependant, pour les programmes au titre de l'objectif « Investissement pour l'emploi et la croissance », un montant correspondant à 50 % de la contribution pour les années 2026 et 2027 (ci-après dénommé « montant de la flexibilité ») par programme dans chaque État membre est retenu et n'est définitivement alloué au programme qu'après l'adoption de la décision de la Commission faisant suite à l'examen à mi-parcours conformément à l'article 18. »

Un **rapport de performance final du Programme** sera transmis à la Commission au plus tard début 2031 : Article 43 du RPDC. : « *Pour les programmes soutenus par le FEDER, le FSE+, le Fonds de cohésion, le FTJ et le FEAMPA, chaque Autorité de gestion transmet à la Commission un rapport de performance final du programme au plus tard le 15 février 2031.* »

L'Autorité de gestion mettra en place un dispositif de **suivi permanent des indicateurs** qui fournira des indications en continu sur l'état des consommations financières et l'état d'avancement des opérations.

Les évaluations sont confiées à des experts internes ou externes qui sont indépendants sur le plan fonctionnel.

L'État membre ou l'Autorité de gestion veille à la mise en place des procédures requises pour produire et collecter les données nécessaires aux évaluations.

Le Programme FEDER FSE+FTJ 2021-2027 a été adopté le 31 octobre 2022 par la Commission Européenne.
Le plan d'évaluation présenté dans ce document est validé par le Comité de Suivi du 28 septembre 2023.

La Région Auvergne Rhône-Alpes, en tant qu'Autorité de gestion, est l'auteur de ce plan d'évaluation, élaboré par l'unité évaluation de la Direction des Fonds européens (DFE).

2. Préparer le futur Programme

Les évaluations préparatoires règlementaires du Programme, évaluation ex-ante et évaluation environnementale et stratégique, se sont appuyées sur les conclusions du plan d'évaluation 2014-2020 pour « améliorer la qualité et la conception de chaque programme ».

L'expérience acquise lors de la programmation 2014 2020 sur le suivi des projets et leur évaluation a constitué une masse de connaissances pour étayer le diagnostic territorial stratégique qui a éclairé sous forme de recommandations et ou préconisations l'écriture du programme 2021-2027.

Cette démarche est reconduite pour préparer le futur programme.

3. Développer la culture de la performance des programmes

Les administrations partenaires du programme entendent, grâce à la mise en œuvre du plan d'évaluation, faire progresser **la culture de la performance des programmes** pour toutes les parties prenantes. A travers la diffusion de la culture évaluative auprès d'un large public d'acteurs, c'est à la fois **l'efficacité de l'intervention publique** qui est recherchée mais aussi la **transparence de la gestion des fonds publics** et la **connaissance de l'action de l'Union européenne sur les territoires**.

Le déploiement de cette culture s'effectue à travers plusieurs vecteurs : sensibilisation-information des acteurs du programme aux enjeux lors de séances de travail nécessaires à la conception du plan d'évaluation, puis au cours des évaluations elles-mêmes, jusqu'à l'appropriation des conclusions par les instances dédiées à l'évaluation et les décideurs du programme. En outre, des formations aux indicateurs et à l'évaluation seront dispensées.

La culture de la performance des programmes s'adresse à un large public. Les évaluations seront conduites en prenant soin d'associer toutes les parties prenantes (élus, acteurs institutionnels, porteurs de projets, organismes relais, bénéficiaires finaux…). Ces derniers pourront consulter le plan d'évaluation, les rapports d'évaluation et d'autres documents clés de la vie des évaluations. **Des supports communicants et pédagogiques** seront conçus à destination des publics directement intéressés par les évaluations du programme.

Toutes les évaluations sont publiées sur le site internet https://www.europeenauvergnerhonealpes.fr/, et sont ainsi accessibles aux citoyens, ce qui contribue à développer la culture de la performance ainsi que d'augmenter la visibilité du programme.

II - Le cadre d'évaluation

1. La gouvernance du plan d'évaluation et l'implication des parties prenantes



Les actions à entreprendre tout au long du cycle d'évaluation ont été identifiées.

L'Autorité de gestion est responsable de la mise en œuvre du plan d'évaluation.

Les évaluations constituent un outil d'aide à la décision de l'Autorité de gestion. Cela se matérialise par la définition et la mise en œuvre de la gouvernance du plan d'évaluation et d'un processus d'évaluation clair. La gouvernance s'appuie sur les compétences des différents acteurs, depuis l'élaboration du plan d'évaluation jusqu'aux résultats finaux des travaux :

- **Partenariat du programme** (membres du Comité de suivi dont le CESER),
- **Directions opérationnelles de la Région Auvergne Rhône-Alpes** sur les thématiques abordées,
- **Mission Inspection Evaluation Audit** (MIEA),

- DFE : **L'unité évaluation du service Contrôle, Expertise, Support** de la **Direction des Fonds Européens** comprend deux chargés de mission formés à l'évaluation des politiques publiques. Ces chargés de mission étaient en poste dans la même fonction lors de la précédente programmation.

La DFE prépare les **réunions du Comité de Suivi**. L'unité Évaluation assure l'installation des **instances d'évaluation** chargées du pilotage des évaluations et l'organisation de leurs réunions. Elle compte également parmi ses activités l'animation du **réseau des directions contributrices au programme et des services instructeurs FEDER et FSE** qui a permis la rédaction partagée du plan d'évaluation. Cette démarche participative présidera à l'écriture des contenus des futurs cahiers des charges des évaluations. Ces derniers nécessiteront le recueil précis d'éléments d'expertise permettant de clarifier et de jalonner la commande d'évaluation.

L'unité Evaluation organise les consultations publiques et la sélection des prestataires évaluateurs et accompagne la conduite des évaluations dans le cadre des décisions prises par les instances de pilotage.

- **Le Comité de suivi inter-fonds : Article 40 du RPDC**

Le Comité de suivi est **l'instance partenariale de pilotage stratégique du programme** prévu par le cadre règlementaire. Il s'assure de l'efficacité et de la qualité de la mise en œuvre du programme. Le Comité de suivi inter-fonds régional est co-présidé par le Président du Conseil régional et par le Préfet de région. Il se réunit à l'initiative de l'Autorité de gestion au moins une fois par an.

Cette instance est composée de représentants de l'Union européenne, de l'Etat, des collectivités territoriales, des partenaires économiques et sociaux, du monde de l'entreprise et du monde associatif, et d'autres organismes intervenant dans la mise en œuvre et le financement des programmes communautaires.

En matière d'évaluation, le Comité de suivi dispose d'un rôle central dans les phases d'approbation et de suivi du plan d'évaluation, et de décisions sur la base des résultats de l'évaluation du Programme afin d'orienter la stratégie. Conformément à l'article 44 du RPDC, le programme d'évaluation doit lui être présenté au plus tard un an après l'adoption du programme. Il approuve le plan d'évaluation et examine en particulier les progrès accomplis dans l'exécution du plan d'évaluation et les suites données aux conclusions des évaluations.

Conformément à l'article 40 du règlement 2021/1060, le comité de suivi examine :

- Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme et dans l'atteinte des valeurs intermédiaires et des valeurs cibles ;
- Les problèmes ayant une incidence sur la performance du programme et les mesures prises pour y remédier ;
- Les progrès accomplis en ce qui concerne la réalisation des évaluations et des synthèses des évaluations, ainsi que les suites données aux constatations ;

Le comité de suivi approuve :

- Les rapports annuels de performance pour les programmes soutenus par le FAMI, le FSI et l'IGFV, et le rapport de performance final pour les programmes soutenus par le FEDER, le FSE+, le Fonds de cohésion, le FTJ et le FEAMPA ;
- Le plan d'évaluation et toute modification de celui-ci.

Les instances d'évaluation

Chaque évaluation lancée sera pilotée par une instance d'évaluation. Ces instances seront une émanation du Comité de suivi, dont la composition est organisée pour chacune des évaluations et proposée par l'Autorité de Gestion en amont du lancement des évaluations, afin que leurs membres soient parties prenantes de la rédaction de la partie évaluative des cahiers des charges des évaluations.

Au cours et à l'issue de chaque évaluation, le prestataire évaluateur présente les résultats de sa mission qui font l'objet d'une discussion au sein de l'instance d'évaluation. Les points débattus et les décisions prises sont formalisés par écrit. Les membres s'approprieront d'autant mieux les conclusions des évaluations conduites pour piloter le programme qu'ils auront été activement associés au processus d'évaluation et qu'ils auront eux-mêmes déterminé leurs besoins.

Par ailleurs, l'Autorité de gestion préconise la co-construction des recommandations par l'instance d'évaluation et l'évaluateur pour faciliter leur appropriation et garantir un certain réalisme.

Chaque instance d'évaluation sera présidée par une personnalité indépendante, non élue, nommée par le président du Comité de suivi et reconnue pour ses qualités d'animation et d'expertise en évaluation ou dans un domaine spécifique.

L'instance d'évaluation se réunit en moyenne à trois reprises par évaluation pour en assurer le pilotage.

Le Comité Technique

Le contenu des évaluations et la planification des ressources (budget, formation, …) du plan d'évaluation sont préparés par le Comité Technique

Le Comité technique est l'instance technique qui se réunit en amont du Comité de suivi afin d'en préparer les travaux.

Dans le cadre du plan d'évaluation, il informe de l'avancement et des résultats des travaux des évaluations et est consulté pour les suites à donner aux évaluations.

Le comité technique propose le contenu du plan d'évaluation sur une base collective ainsi que les processus de sa mise en œuvre :

- Il assure l'installation des instances d'évaluation et l'organisation de leurs réunions.
- Il anime le réseau des services instructeurs et des directions contributrices au programme qui a permis la rédaction partagée du plan d'évaluation. Cette démarche participative présidera à l'écriture des contenus des futurs cahiers des charges des évaluations. Ces derniers nécessiteront le recueil précis d'éléments d'expertise permettant de clarifier et de jalonner la commande d'évaluation.
- Il organise les consultations publiques et la sélection des prestataires évaluateurs et accompagne la conduite des évaluations dans le cadre des décisions prises par les instances de décision qui valident, chacune à leur niveau de responsabilité, les propositions d'évaluations, pilotent les évaluations en cours et décident des actions à mener au terme des évaluations.

Le suivi, la fiabilité des indicateurs de réalisation et de résultat ainsi que leur mise à disposition, c'est-à-dire la collecte, la saisie, la fiabilisation des données, leurs analyses et les remontées des données à la Commission, en lien avec les directions opérationnelles, est du ressort de l'Autorité de gestion.

En amont de ces étapes, un soin particulier est apporté pour informer les porteurs de projets sur la nature des indicateurs à produire à l'achèvement de leur projet et l'exigence de production d'indicateurs de réalisation fiables.

La DFE et les directions opérationnelles seront mobilisées pour faciliter le travail d'investigation des futurs évaluateurs : accès aux données, aux réseaux d'acteurs professionnels. L'élaboration, le suivi des évaluations et l'appropriation des évaluations du point de vue technique et politique nécessaire au suivi des recommandations, relèvent de la DFE.

2. Approche stratégique de l'évaluation

Les évaluations retenues en réponse aux objectifs du plan d'évaluation

Pour répondre aux objectifs précités, le plan d'évaluation s'appuie sur différents types d'évaluations (cf Annexe 2). Ces évaluations sont décrites plus précisément (périmètre, approche évaluative, méthode, disponibilité des données…) en partie III « Programme d'évaluation » du présent document.

Les critères des évaluations sont principalement l'efficacité et l'efficience des opérations.

Plusieurs types d'évaluation sont prévues :

- Évaluations de mise en œuvre,
- Monographies,
- Évaluations d'impact.

- **Les évaluations dites d'impact** ont précisément pour objet d'**évaluer :**
- Les premiers effets réels des opérations financées
- L'impact de la contribution des aides FEDER, FSE+ et FTJ apportées dans le cadre du programme à la réalisation de ces effets
- La pertinence de les flécher sur les dispositifs.

Elles renseignent sur les mécanismes qui ont œuvré en faveur et en défaveur des résultats obtenus, les effets attendus mais également inattendus des projets réalisés.

- Les évaluations de mise en œuvre permettent d'interroger le fonctionnement et les modalités choisies par l'Autorité de Gestion quant à sa relation avec les porteurs de projets afin d'identifier les bonnes pratiques, les réussites et les difficultés rencontrées.

- Les monographies ont pour objectif de comprendre les mécanismes de production des impacts, en permettant de développer les hypothèses à propos des phénomènes qui relient les causes aux effets. Ces hypothèses peuvent ensuite être étayées par les informations issues des différentes études de cas et testées par la recherche d'explications alternatives.

Pour être utiles et de qualité, ces évaluations sont ciblées sur des thèmes et des questions précises, en lien direct avec les stratégies d'intervention (Cf. Annexe 3) définies lors de l'écriture du programme.

Explication du choix des thèmes d'évaluation

Le croisement de plusieurs types d'informations a été effectué pour parvenir à **sélectionner des thèmes d'évaluations d'impact** qui soient cohérents avec :

- la Stratégie de l'Union Européenne telle qu'elle a été déclinée dans le programme ;

- la stratégie d'intervention du programme

- la maquette financière du programme

- les évaluations déjà menées par le passé,

- les modalités de mobilisation des crédits

3. Mise en œuvre et qualité de l'évaluation

L'élaboration, le suivi des évaluations et l'appropriation des évaluations du point de vue technique et politique, nécessaire au suivi des recommandations, relèvent de la DFE.



Le suivi, la fiabilité des indicateurs de réalisation et de résultat ainsi que leur mise à disposition, c'est-à-dire la **collecte, la saisie, la fiabilisation des données, leurs analyses** dans le cadre du **dialogue de performance** sont du ressort de la DFE.

Ces éléments font partie de la somme des informations et des données nécessaires à une démarche d'évaluation.

La DFE et les directions opérationnelles seront mobilisées pour faciliter le travail d'investigation des futurs évaluateurs : accès aux données et aux réseaux d'acteurs.

Les indicateurs

En amont de ces étapes, un soin particulier est apporté pour informer les porteurs de projets sur la nature des indicateurs à produire tout au long du projet et l'exigence de la fourniture d'indicateurs fiables qui sont nécessaires pour réaliser des évaluations de qualité.

Pour garantir la qualité des indicateurs collectés, l'Autorité de Gestion s'est fixé plusieurs exigences :

- L'élaboration d'un document de mise en œuvre qui précise notamment les processus de collecte des données
- La formation des services instructeurs : elle est consacrée au dispositif de suivi du programme, expliquant l'objectif de chaque type d'indicateurs. Cette démarche permet

de fiabiliser la collecte des données de plusieurs manières : d'une part, en sensibilisant les instructeurs à cet enjeu, en leur présentant les finalités de la logique de performance, et notamment l'utilité du suivi et de l'évaluation ; d'autre part en assurant une égale compréhension des informations à recueillir.

- L'obligation pour le porteur de projet de transmettre les données liées aux indicateurs, réalisation et résultat, tout au long de l'opération (à l'achèvement : condition de paiement figurant dans la convention financière). Cette disposition permet de garantir une collecte des indicateurs exhaustive, avec une vérification du réalisme de la valeur de l'indicateur

Les informations détaillées à l'échelle du bénéficiaire final et de son projet seront nécessaires pour mener les investigations évaluatives lors des évaluations. On peut noter qu'une évaluation coûtera d'autant moins chère qu'elle impliquera, de la part des évaluateurs, moins de travail de recueil des données et de reconstitution des coordonnées des bénéficiaires à interroger.

L'analyse des données de suivi des projets réalisés constitue une première base d'information pour débuter une évaluation, Le travail d'évaluation va cependant plus loin puisqu'il doit apprécier l'effet produit à court, moyen et long terme des projets auprès des acteurs socio-économiques du territoire.

- **L'examen annuel des performances : Article 41 du RPDC**

L'article 41 prévoit : « *Des réunions d'examen sont organisées une fois par an entre la Commission et chaque Autorité de gestion pour examiner la progression de chaque programme. Les autorités de gestion concernées participent aux réunions d'examen.*
La réunion d'examen est présidée par la Commission ou, si l'État membre le demande, coprésidée par l'État membre et la Commission. »

Pour les programmes soutenus par le FEDER, le FSE+, le Fonds de cohésion, le FTJ et le FEAMPA, l'État membre fournit à la Commission, au plus tard un mois avant la réunion d'examen, des informations concises sur les éléments énumérés à l'article 40, paragraphe 1. Ces informations reposent sur les données les plus récentes dont dispose l'État membre.

L'État membre et la Commission peuvent convenir de ne pas organiser de réunion d'examen. Dans ce cas, l'examen peut être réalisé par écrit.

Le résultat de la réunion d'examen est consigné dans un procès-verbal agréé.

L'État membre assure le suivi des questions soulevées au cours de la réunion d'examen qui ont une incidence sur la mise en œuvre du programme et informe la Commission, dans un délai de trois mois, des mesures prises pour y répondre.

Cet examen sera l'occasion pour l'AG de s'interroger sur l'atteinte des valeurs cibles, les difficultés rencontrées pour la collecte des données et les éventuels ajustements à réaliser par un dialogue avec la Commission.

4. Programme de formation pour les agents de l'Autorité de gestion chargés de l'évaluation

L'Autorité de gestion a été pilote d'un groupe de travail national destiné à élaborer un document de formation sur le suivi-évaluation des programmes 2021-2027.
Les travaux réalisés dans ce groupe de travail ont permis d'élaborer un document de formation à destination des services instructeurs de l'AG. Ces formations permettent l'appropriation par les agents des exigences de suivi dans le but d'améliorer la qualité des bases de données par

une harmonisation des pratiques. La compréhension des enjeux permet d'optimiser la mobilisation des services durant la démarche d'évaluation dans son ensemble.

L'Autorité de gestion est membre actif du groupe de travail suivi évaluation piloté par l'ANCT et se mobilise autant que possible pour participer aux Summer School organisées par la Commission européenne.
Enfin, l'Autorité de gestion renforcera ses capacités d'évaluation en utilisant les directives et les outils fournis par la Commission européenne.

5. Valoriser les évaluations



A travers la diffusion et l'utilisation des résultats auprès d'un large public d'acteurs, c'est à la fois **l'efficacité de l'intervention publique** qui est recherchée mais aussi la **transparence de la gestion des fonds publics** et **la connaissance de l'action de l'Union européenne sur les territoires**.

- **Diffusion des résultats** :

Les évaluations seront conduites en prenant soin d'associer toutes les parties prenantes (élus, acteurs institutionnels, porteurs de projets, organismes relais, bénéficiaires finaux…). Ces derniers pourront consulter le plan d'évaluation, les rapports d'évaluation et d'autres documents clés de la vie des évaluations. Des supports communicants et pédagogiques seront conçus à destination des **publics directement intéressés par les évaluations du programme**. A plus grande échelle, des supports communicants reprenant les rapports finaux d'évaluations présentant les résultats des projets cofinancés et des dispositifs publics seront mis à la disposition du **grand public**. **La stratégie de communication** sera assurée par les services de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (Unité Communication en lien avec l'unité Evaluation).

La diffusion des résultats s'effectue à travers plusieurs vecteurs :

- **Sensibilisation-information** des acteurs du programme aux enjeux de l'évaluation lors de séances de travail nécessaires à la conception du plan d'évaluation jusqu'à **l'appropriation** des conclusions par les instances dédiées à l'évaluation et les décideurs du programme
- **Formations** sur le dialogue de performance en interne
- **Mise en ligne** des rapports d'évaluation à destination du grand public (en respect de l'article 49 du RPDC) sur le site de la Région https://www.europeenauvergnerhonealpes.fr/
- **De synthèses et de brochures « 4 pages » pédagogiques,** réalisés par des professionnels de la communication, pour les rendre compréhensibles par tous et utiles lors des instances décisionnelles et aussi à destination du grand public.

Des articles spécialisés, reportages et interviews filmées, vidéoconférences et podcasts relatant les étapes et la méthode de l'évaluation, les résultats et leur suivi pourront compléter l'information des publics aux programmes européens.

- **Utilisation des résultats**

Il est toutefois à noter que l'appropriation des effets d'une politique est au moins aussi importante pendant les temps d'échanges successifs du processus évaluatif qu'à la lecture du rapport final d'évaluation.

L'Autorité de gestion préconise la co-construction des recommandations par l'instance d'évaluation et l'évaluateur pour faciliter leur appropriation et garantir un certain réalisme.

Les recommandations des évaluations feront l'objet d'un suivi spécifique et régulier par l'unité Évaluation : pour chaque recommandation seront identifiées les suites opérationnelles attendues ainsi que leur calendrier de mise en œuvre. Les suites données aux conclusions des évaluations seront examinées par le Comité de suivi.

6. Capacité d'évaluation, ressources disponibles

Les ressources mises à disposition du plan d'évaluation comprennent essentiellement le budget alloué, les personnes chargées de la conception, de la mise en œuvre et du pilotage des évaluations.

Le budget du Plan d'évaluation s'élève à 1 145 000 €. Il représente 0.13% des crédits du programme. Ce budget a été défini en estimant les contours des évaluations nécessaires, et sur la base du coût des évaluations passées similaires. Cette enveloppe ne comprend que les coûts directement liés aux évaluations (dont frais de publicité des consultations publiques et prestations d'élaboration de documents communicants relatives aux évaluations).

Le plan de communication et le plan de formation sont financés par des budgets séparés.

Types de dépenses Coût global estimé TTC

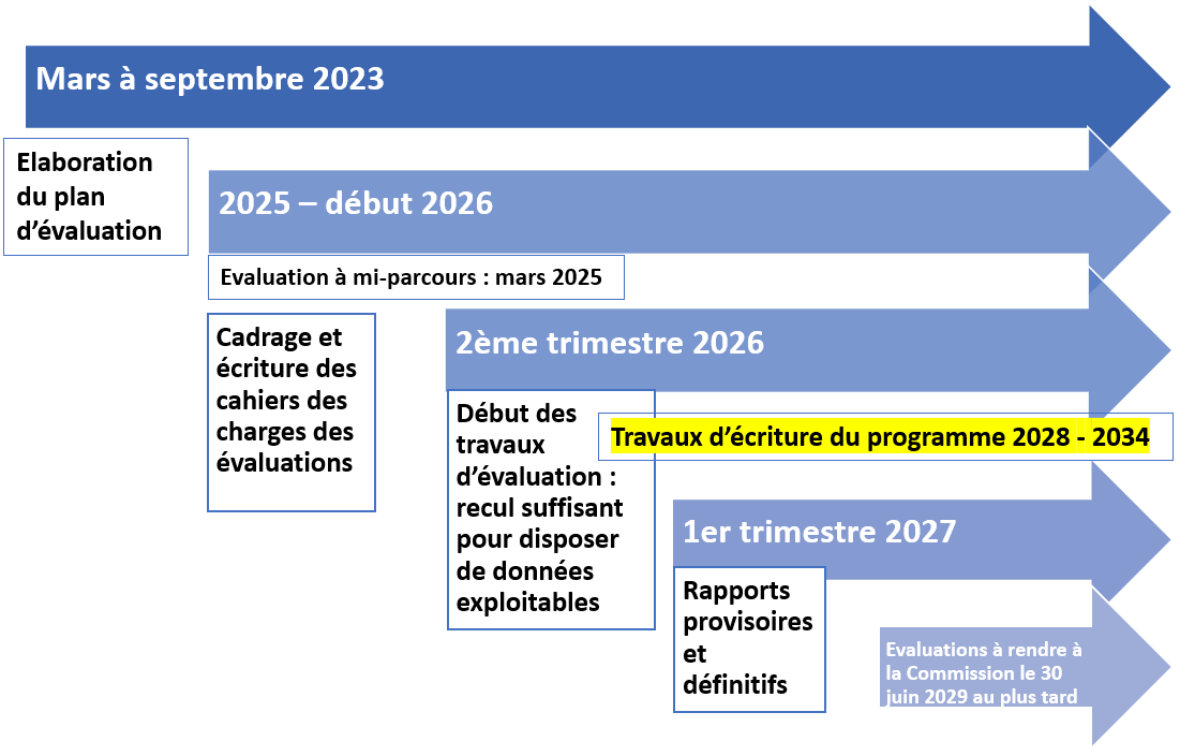
- Evaluations d'impact thématiques
- Evaluations de mise en œuvre
- Etudes de cas, monographies, suivi évaluatif

TOTAL : **1 145 000€ TTC**

La DFE assure, en tant que direction en charge de l'Autorité de gestion, la coordination globale de la mise en œuvre du programme et du plan d'évaluation. L'unité Évaluation assure la mise en œuvre du plan d'évaluation. Les évaluations de mise en œuvre et d'impact seront menées par des prestataires, indépendants sur le plan fonctionnel, en respect de l'article 44, sélectionnés par appels d'offres.

7. Calendrier des évaluations

Le planning respectera autant que possible des évaluations concomitantes avec l'écriture du prochain programme, de manière à éclairer les choix qui seront faits.



La qualité de l'information se mesure à son utilité : elle doit être produite en temps voulu pour permettre son exploitation à des fins de pilotage et suffisamment détaillée pour améliorer la qualité des futures évaluations.

III - Programme d'évaluation

Les évaluations menées dans le cadre du programme ont pour but de rendre l'action publique plus performante.

Le degré d'utilité d'une évaluation dépend fortement de la période choisie pour la mener et de la qualité de ses résultats. Le planning des évaluations a été réalisé de manière à prendre en compte ces deux préoccupations.

Le plan d'évaluation posera des **questions évaluatives** précises et opérationnelles facilitant la prise de décisions en ce qui concerne l'évaluation du programme.

Le contenu des cahiers des charges sera travaillé avec l'appui du groupe technique dédié à l'évaluation en délimitant notamment chaque question évaluative par des **critères de jugement** à partir desquels se bâtira le jugement évaluatif. Le cas échéant, il sera travaillé en concertation avec les experts des domaines évalués au sein du partenariat du programme. Cette structuration permet de produire des informations compréhensibles et **facilement utilisables par l'ensemble des personnes concernées.**

Pour garantir la robustesse des réponses, une attention particulière sera apportée à la **méthode évaluative** retenue qui privilégiera notamment la combinaison de différentes méthodologies pour l'analyse d'un même phénomène. Le protocole d'évaluation associera les parties prenantes en lien avec le thème d'évaluation pour recueillir la diversité des points de vue de chacune des personnes interrogées.

Présentation des thèmes évalués

Innovation et développement des entreprises

Evaluations d'impact avec études de cas possibles	OS 1.1 **Innovation / Développement économique des entreprises**
	OS 1.2 **Projets « numériques »**
	OS 1.3 **Actions collectives PME** - OS 1.3 **Ingénierie financière**
	OS 4.1 **Créations reprises d'entreprises**
	OS 1.2 **Projets numériques tourisme** - OS 1.3 **Développement des PME tourisme** - OS 4.6 **Soutien tourisme**
Evaluations de mise en œuvre	OS 1.3 **Développement des PME** OS 4.6 **Soutien tourisme**
Suivi évaluatif	OS 1.5 **Renforcer la connectivité numérique**

Objectif Spécifique	Rappel du contexte et des opérations co-financées	Besoins en évaluation	Evaluation proposée et utilité
OS 1.1 **Volet innovation / développement économique**	La région Auvergne-Rhône-Alpes dispose d'un fort potentiel scientifique notamment grâce à une forte concentration d'organismes de recherche nationaux sur le territoire. Elle constitue le second pôle de recherche national. La Région a actualisé sa Stratégie de Spécialisation Intelligente (S3) ce qui a permis d'identifier, en plus des 13	**Cette thématique a déjà fait l'objet d'une évaluation d'impact dans la programmation 2014-2020, cependant la temporalité de réalisation des opérations a constitué un frein pour cette évaluation, qui n'a pas été en mesure de donner toutes les conclusions attendues**. En effet, un projet R&D peut durer de 1 à 4 ans en	**Objectifs de l'évaluation** L'évaluation vise à mesurer l'impact du FEDER sur l'innovation et le développement des entreprises. **Deux options d'évaluation sont à l'étude**. **L'une ou l'autre pourra être choisie, ou encore un mix des deux**. A noter que la même méthodologie pourrait être dupliquée pour les

	secteurs clés, 4 filières d'excellence : industrie de la santé, matériaux durables, hydrogène, microélectronique et intelligence artificielle. **L'enjeu pour la période 2021-2027 est de mobiliser le FEDER pour renforcer la production de connaissances et d'innovations des organismes publics de recherche et de technologie et leur transfert effectif dans les entreprises, dans l'objectif d'une exploitation économique et industrielle.** Le FEDER contribuera à hauteur de 138 millions € sous forme de subvention, afin de répondre aux objectifs suivants : - Atteindre l'objectif de 3 % d'intensité de recherche-développement dans le PIB, - Améliorer la collaboration et les mécanismes de collaboration entre instituts de recherche publics et les entreprises privées, - Accroître la compétitivité des entreprises en élaborant de nouveaux produits, de nouvelles technologies et de nouveaux processus, - Renforcer l'attractivité des activités de recherche, développement et innovation au niveau régional.	moyenne ; le temps de maturation (développement économique du projet, recherche de marché…) est ensuite de 3 à 10 ans. Ces délais ont été confirmés lors de la précédente évaluation d'impact par le cabinet Technopolis. Les questions suivantes, par exemple, restent d'actualité : - Pertinence des aides directes - Intérêt de l'outil subventions plutôt que l'usage d'instruments financiers - Pertinence du soutien aux grandes entreprises - Dans quelle mesure le soutien à la recherche (appliquée) a-t-il augmenté les compétences scientifiques et technologiques dans la région et accru le dynamisme d'innovation des entreprises ? - Dans quelle mesure le FEDER a-t-il contribué à l'émergence de nouveaux marchés ? - En quoi le soutien du FEDER à la recherche et l'innovation a-t-il eu une influence sur les projets des autres axes des programmes ? - Quelles modalités d'intervention ont maximisé l'effet levier du FEDER ?	entreprises qui ne travaillent pas dans un contexte collaboratif ainsi que pour les actions collectives. **Option A** Après consultation de la Direction opérationnelle (DO) Recherche Innovation de la Région, l'AG propose, sur la base du modèle développé, de conduire une **étude d'impact dont l'objectif est de mesurer la valeur ajoutée du FEDER sur les évolutions des trajectoires d'entreprises**. Le périmètre choisi par la DO est celui des entreprises soutenues par la puissance publique dans un contexte collaboratif (partenariats public-privé, c'est-à dire au moins 1 entreprise régionale et 1 Organisme de Recherche et de Diffusion des Connaissances (ORDC) régional dans un projet). Le laboratoire de recherche GATE LSE (Groupe d'Analyse et de Théorie Economique Lyon St-Etienne), avec lequel la DO collabore dans le cadre d'une thèse CIFRE (Conventions industrielles de formation par la recherche), a choisi une autre approche que celle de l'évaluation d'impact Recherche Développement et Innovation (RDI) 2014 2020 : plutôt qu'une approche « verticale » visant à mesurer la valeur ajoutée du FEDER sur les entreprises, leurs travaux ont pour objectif de mesurer les évolutions de la trajectoire des entreprises (qui peuvent piloter éventuellement chacune plusieurs projets) bénéficiaires de différentes aides (FEDER mais aussi Région, Etat et autres collectivités). Il est ainsi proposé de **mesurer les effets économiques directs des politiques**

			régionales d'innovation, les effets indirects sur les non-bénéficiaires ou encore les effets de complémentarités ou de substituabilité entre les différents niveaux de l'intervention publique (européenne, nationale et régionale), à travers l'évolution dans le temps des indicateurs tels que : **nombre de salariés (cadres / non-cadres), chiffre d'affaires, évolution des fonds propres, etc.** **Il s'agit d'une analyse scientifique quantitative incluant une approche méthodologique contrefactuelle.** A noter qu'une **analyse de « sensibilité » des financements** (influence d'un financement au regard des influences croisées de tous les financements obtenus) est prévue, incluant celle du FEDER, dont toutes les informations (montants, temporalité, etc.) sont reprises dans la base de données des projets. A ces travaux, **une dimension qualitative pourrait être réalisée en complément pour mieux éclairer les conclusions** du laboratoire de recherches. **Option B** **L'AG propose de reconduire une <u>étude d'impact</u> à l'instar de celle réalisée en 2014-2020, qui aurait un périmètre ciblé (par exemple avec des études de cas) sur des opérations du programme 2021-2027 ayant pour modèle des opérations du précédent programme,** pour bénéficier d'un recul plus important).

OS 1.2 **OS 1.3** **+ OS 4.1 FSE +** **Actions collectives « numérique »** **Créations reprises d'entreprises »** **et** **« Développement de l'Economie Sociale et Solidaire »**	**Le numérique** a modifié les modes de vie et le fonctionnement de l'économie. La transition numérique constitue un défi pour le territoire, les nouveaux outils modifient les relations entre citoyens et administrations publiques, entre consommateurs et producteurs (B to B et B to C), entre administrations publiques et entreprises. Intégrer les enjeux du numérique est une nécessité pour la compétitivité des entreprises. La Région souhaite être moteur pour accompagner les entreprises dans leur transformation digitale. Ainsi, le FEDER accompagnera les entreprises à saisir les opportunités offertes par la révolution numérique véritable levier de compétitivité. Le FEDER pourra avoir une approche ciblée sur les secteurs clés (tourisme, industries créatives, …) tout en accompagnant l'ensemble des secteurs pour tirer tout profit des opportunités numériques. Le FEDER mobilisera 121M€ pour les OS 1.2 et 1.3 afin de répondre à ces objectifs, tandis que le FSE+ mobilisera 37.5M€ sur les thématiques créations reprises d'entreprises et Développement de l'Economie Sociale et Solidaire	A l'instar de l'OS 1.1 cette thématique a déjà fait l'objet d'une évaluation d'impact dans la programmation 2014 2020, avec les mêmes limites. Le questionnement repose sur l'impact mais aussi sur la mise en œuvre : les politiques ont-elles le bon format ? Permettent-elles de toucher au mieux les entreprises ? Les questions évaluatives suivantes restent pertinentes : **Développement du numérique** - Dans quelle mesure le FEDER a-t-il permis un meilleur développement du numérique sur le territoire ? - En quoi le FEDER a-t-il permis une meilleure synergie des acteurs du numérique ? - Dans quelle mesure le FEDER a-t-il permis aux entreprises de développer leur activité grâce à l'accès au numérique ? - Dans quelle mesure le FEDER a-t-il permis une meilleure appropriation du numérique par les différents publics ?	OS 1.2 « Tirer pleinement parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises, des organismes de recherche et des pouvoirs publics », et OS 1.3 actions collectives et OS 4.1 « créations reprises d'entreprises » et « développement de l'Economie Sociale et Solidaire » **Les 2 options A et B** présentées ci-dessus pour l'OS 1.1 sont valables aussi pour ces OS en ce qui concerne **l'évaluation d'impact**. **Le volet salarié du FSE+ serait intégré à cette étude d'impact** (La Région AURA est la seule à intégrer ce volet dans son programme, une ligne de partage avec l'Etat a été définie). La thématique des actions collectives sur les créations / reprises d'entreprises est intéressante à évaluer. Les bénéficiaires sont très nombreux. On peut réfléchir à intégrer une approche qualitative du niveau de satisfaction des bénéficiaires finaux. En ce qui concerne l'option B, un projet du même type que "**Atouts numériques**" sur la programmation 2014-2020 est envisagé pour 2021-2027. Le projet vise à continuer à massifier l'information et la sensibilisation des entreprises aux opportunités et usages numériques ainsi que l'accompagnement des TPE et petites PME, notamment du commerce et de l'artisanat. **Une étude de ce cas** serait particulièrement intéressante pour en examiner les points faibles et points forts.

		Développement des entreprises - Dans quelle mesure le soutien du FEDER a-t-il permis un développement des entreprises en termes notamment de croissance d'activité ? - En quoi le FEDER a-t-il contribué au développement d'entreprises et d'emplois sur de nouveaux modèles ? - Dans quelle mesure le FEDER a-t-il permis le développement des entreprises grâce à l'ingénierie financière ?	**<u>Une évaluation de mise en œuvre</u> sur la pertinence des modes d'aide et des cibles** est envisagée, comprenant une étude des suites de **l'évaluation ex ante des instruments financiers** : les montants alloués à l'ingénierie financière sont importants, ce qui justifie une évaluation, avec un focus sur la pérennité des entreprises accompagnées. Le choix a été fait de mettre en avant des instruments financiers pour le soutien le développement des PME ; l'accompagnement par des investissements privés est un volet secondaire. **L'économie sociale et solidaire** est intégrée de manière transversale dans le développement économique. Il n'est donc pas a priori indiqué de focaliser de cibler cette thématique en tant que telle.

OS 1.2 **Projets numériques en faveur du tourisme** **OS 1.3 Tourisme** **et OS 4.6**	La Région Auvergne-Rhône-Alpes s'est fixée comme objectif de figurer parmi les régions les plus attractives d'Europe. Cette attractivité se développe autour d'une offre touristique, sportive et culturelle de renommée nationale ou mondiale qui favorise localement le développement économique, l'inclusion et l'innovation sociale. Le FEDER contribuera à hauteur de 20 M € pour : - Accompagner les projets à dimension touristique, sportive ou culturelle de portée régionale, - Soutenir les projets de tourisme social et éducatif Les actions menées au titre de l'objectif spécifique 4.6 ont également vocation à apporter une réponse à la crise économique, liée à l'épidémie de COVID-19, très importante dans le secteur touristique.	**Tourisme : besoins en évaluation** - Dans quelle mesure le FEDER a-t-il contribué au développement des entreprises du secteur touristique ? - Dans quelle mesure le FEDER a-t-il contribué au développement des structures du secteur du tourisme social et éducatif grâce à un appui au financement des investissements des structures ?	Les objectifs des évaluations sur le domaine du tourisme portent sur l'impact du FEDER sur les entreprises, ainsi que sur des aspects de **mise en œuvre** : quelles sont les raisons pour lesquelles il est préférable, pour les entreprises touristiques, d'avoir recours aux subventions publiques plutôt qu'aux instruments financiers publics ? Pour les projets numériques en faveur du tourisme, **une étude d'impact du développement des entreprises du secteur touristique** est envisagée, **avec un zoom sur le tourisme social** Des bénéficiaires de cette thématique tourisme, lors du programme 2014 2020, le sont à nouveau sur le programme 2021 2027. Il est intéressant d'imaginer **une étude de cas sur certains exemples (Volcan de Lemptégy…)** Elle pourra porter sur : • les impacts directs du soutien FEDER aux projets d'investissement des entreprises touristiques : maintien et développement économique local, hausse fréquentation, montée en gamme, capacité de réinvestissement… • les impacts indirects du soutien FEDER aux projets d'investissement des entreprises touristiques : chantiers impliquants fortement des entreprises locales…

			• la modalité la plus pertinente pour soutenir les entreprises touristiques : subventions publiques ou instruments financiers publics Domaines d'investigations : - un soutien ciblé sur un secteur dont les projets d'investissement productifs importants font l'objet d'une forte concentration capitalistique, car l'outil de production est généralement lié directement au foncier et à l'immobilier, avec souvent un fort caractère patrimonial (et donc plus onéreux) et un retour sur investissement plus long - un soutien ciblé sur un secteur qui a des besoins spécifiques liés aux territoires (infrastructure et équipement participant à la promotion de destinations touristiques, dynamique d'investissement territoriale à rééquilibrer avec un ancrage local fort, des projets multifonctionnels…) ; - une réduction des charges et des risques financiers pour les petites et moyennes entreprises (PME) du secteur touristique qui sont fortement impactées par la crise sanitaire et qui ont en conséquence fortement eu recours aux prêts de trésorerie exceptionnels de soutien et autres dispositifs de financement

			de survie (ex : Prêt garanti par l'Etat PGE), en plus du recours au financement bancaire classique ; - un effet facilitateur pour rassurer les autres investisseurs et financeurs complémentaires quant au montagne financier (notamment le secteur bancaire) afin de finaliser le financement global des projets d'investissement, dans la mesure où l'étude de faisabilité est notamment un critère de mobilisation du FEDER et qu'elle débouche généralement sur un tour de table financier et d'éventuels accords bancaires. Nous proposons de ne pas faire d'étude de cas sur l'OS4 **« projets de tourisme social** » car ces derniers sont spécifiques, généralement hors du champ concurrentiel, portés par des associations ou des collectivités.
OS 1.5 **Renforcer la connectivité numérique**	Le numérique a modifié les modes de vie et le fonctionnement de l'économie. Certains territoires, en particulier en Auvergne (territoire en transition), sont qualifiés de « zones blanches ». Le déficit d'infrastructures ne permet pas à tous les habitants d'accéder aux services numériques désormais indispensables La finalisation et la sécurisation du réseau THD constitue un élément essentiel pour assurer le développement économique	Les besoins en évaluation reposent principalement sur la mesure de l'atteinte des objectifs assignés en début de programme concernant la couverture des zones blanches.	**<u>Objectifs de l'évaluation</u>** L'AG estime que les indicateurs de suivi (réalisation et résultat) du programme qui mesurent le nombre d'accès supplémentaire au très haut débit et le nombre d'abonnés à ce réseau très haut débit seront suffisants pour voir l'impact des actions cofinancées par le FEDER en comparant les résultats atteints par rapport aux valeurs cibles fixées dans le programme.

	équilibré du territoire et favoriser les usages numériques. L'enveloppe FEDER allouée à cette thématique s'élève à 10 M €.		Il n'est donc pas prévu d'évaluation d'impact sur cet OS mais un **suivi évaluatif par une analyse des données recueillies :** - Les valeurs des indicateurs de suivi sont-elles en conformité avec les cibles établies lors du dépôt du Programme ? L'objectif poursuivi par la régie Auvergne Numérique concernant le déploiement du réseau très haut débit est-il atteint ?

Transition énergétique

Evaluations de mise en œuvre	OS 2.6 **Soutien à l'économie circulaire** OS 2.7 **Biodiversité**
Etudes de cas	
Suivi évaluatif	OS 2.1 **Rénovation énergétique des logements sociaux et bâtiments publics** OS 2.2 **Energies renouvelables** OS 2.4 **Adaptation au changement climatique**

Objectif Spécifique	Rappel du contexte et des opérations co-financées	Besoins en évaluation	Evaluation proposée et utilité
OS 2.6 **Economie circulaire**	Auvergne-Rhône-Alpes produit 8,2 millions de tonnes de déchets par an. Le territoire dispose d'un système de	Le sujet « biodiversité » a été évalué lors du précédent programme avec de	**Objectifs de l'évaluation** Pour connaître les effets de la politique sur les sujets nouveaux comme l'économie circulaire,

OS 2.7 **Volet biodiversité**	collecte efficace. Même si la majeure partie des déchets fait l'objet d'une valorisation, 24 % des déchets sont enfouis, sans aucune valorisation. La Région souhaite diminuer le taux d'enfouissement de 50 % entre 2010 et 2025. Pour accompagner ces objectifs, le FEDER soutiendra l'amélioration des capacités de tri, de valorisation et de recyclage des déchets dans une logique d'économie circulaire. Auvergne-Rhône-Alpes abrite des milieux naturels variés et parfois fragiles, les réservoirs de biodiversité représentent près de 23 % du territoire. La préservation de ces milieux et de la biodiversité qu'ils accueillent constitue un des défis majeurs. Le FEDER financera des projets visant à préserver la trame verte et bleue et les réservoirs de biodiversités.	solides connaissances au niveau des impacts. Rappelons que l'évaluation a mis en avant, sur ce thème, et plus globalement sur la protection et la valorisation des espaces et espèces, des résultats positifs. Un nombre conséquent de projets ont été programmés. Le FEDER est désormais identifié comme un levier essentiel en faveur de la biodiversité. Il a permis d'augmenter fortement la superficie des habitats bénéficiant d'un soutien, grâce à un renforcement des connaissances, ce qui a eu pour conséquence la préservation des trames vertes et bleues sur la précédente programmation. A part le sujet « économie circulaire qui est un sujet nouveau, les besoins en évaluation reposent donc principalement sur la mise en œuvre : le choix de la priorité donnée à certains sujets d'intervention par exemple.	des **<u>études de cas</u>** sont envisagées pour mettre en lumière des projets exemplaires, riches d'enseignements pour l'avenir sur la question de la pertinence du FEDER pour intervenir dans ce domaine. Sur les sujets déjà connus, une **<u>évaluation de mise en œuvre</u>** sera privilégiée. Le FEDER est-il le bon outil pour accompagner les types de projets choisis et les types de bénéficiaires priorisés ? Comment peut-il être plus ouvert, plus facile d'accès ?
OS 2.1 : Logements et bâtiments publics **OS 2.2 énergies renouvelables** **OS 2.4** **Changement climatique**	Le défi de la transition énergétique doit s'appuyer sur un effort dans le secteur du bâtiment, en effet celui-ci représente le premier poste de consommation énergétique. Ainsi, la réhabilitation énergétique et la qualité énergétique et environnementale des bâtiments sont l'un des enjeux d'Auvergne-Rhône-Alpes pour les années à venir. L'ambition pour la consommation énergétique liée au secteur résidentiel est	Les besoins en évaluation sur ces thématiques sont guidés par la mesure de l'impact de ces financements sur la réduction des gaz à effet de serre, qui est l'un des objectifs forts du programme.	Les indicateurs de suivi (réalisation et résultat) mesurent le nombre de logements qui bénéficient d'un soutien, la superficie des bâtiments publics faisant l'objet d'un soutien pour l'amélioration des performances énergétiques ainsi que les mesures des consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre.

	d'atteindre, par rapport à 2015, une baisse de 23% en 2030. Pour atteindre ces objectifs, le FEDER soutiendra la réhabilitation énergétique des logements sociaux et des bâtiments publics. Auvergne-Rhône-Alpes vise à atteindre une part de 36 % d'énergies renouvelables dans son mix énergétique. Le montant FEDER alloué pour la rénovation des bâtiments et le développement des énergies renouvelables est de 168 M €.		**Un suivi évaluatif** analysant ces données éclairera l'impact des actions cofinancées par le FEDER. L'impact sur la consommation énergétique du secteur tertiaire pourra être mesuré grâce aux indicateurs : capacité supplémentaire de production d'énergie à partir de sources renouvelables et total de l'énergie renouvelable produite. L'analyse des valeurs des indicateurs permettra de suivre l'évolution des consommations énergétiques du parc de logements sociaux, et de déterminer les besoins de rénovation de logements sociaux encore existants.

Santé

Evaluations d'impact	OS 1.2 **Projets numériques santé** OS 4.5 **Projets santé FEDER**
Evaluations de mise en œuvre	OS 4.11 **Projets santé FSE+**

Objectif Spécifique	Rappel du contexte et des opérations co-financées	Besoins en évaluation	Evaluation proposée et utilité
OS 1.2 **Numérisation au bénéfice de : organismes de recherche, établissements**	La population de la région Auvergne Rhône Alpes présente un état de santé favorable. Toutefois, des inégalités sociales et territoriales de santé s'observent. En effet, 7% de la population vit à plus de 30 minutes d'un centre de soin d'urgence. Si les	Le thème santé est sujet nouveau identifié par la Commission européenne.	Objectifs de l'évaluation Etudier la nouvelle thématique santé, par le prisme d'une **évaluation d'impact**, peut permettre d'éclairer nos choix

hospitaliers, la télémédecine, le numérique (Direction de la Santé, du Handicap et de l'Action Sociale) **OS 4.5 Santé FEDER** **OS 4.11 Santé FSE+**	territoires urbains, présentent des accessibilités élevées, avec plus de 83 équivalents temps plein de médecins généralistes pour 100 000 habitants, les territoires ruraux, quant à eux, présentent des accessibilités aux médecins généralistes parfois très faibles. L'offre de soins pourrait être impactée par une diminution du nombre de médecins en activité : 46 % des généralistes ont plus de 55 ans. Cette situation a été mise en lumière durant l'épidémie de COVID-19 : cette crise a montré la nécessité d'un renforcement de la capacité de réaction des services de santé et a mis en exergue les fragilités du système de soin. Les actions soutenues par le FEDER dans le domaine de la santé seront menées en articulation avec les actions soutenues par le FSE+. Le FEDER accompagnera les actions destinées à améliorer l'accessibilité des soins en Auvergne-Rhône-Alpes notamment via le soutien à des investissements dans : - Des équipements de santé et soin structurants de dimension régionale, - Des infrastructures, des équipements et l'achat de matériel, y compris pour les services itinérants, les hôpitaux, les centres de soin/santé, les maisons de santé, … Le soutien du FSE+ sera plus orienté vers des actions destinées aux publics plus fragiles visant à : - Sensibiliser, informer et prévenir les publics sur l'éducation à la santé	Ce thème est ouvert pour toutes les catégories de région, ce qui est un résultat de l'épidémie de COVID-19. L'évaluation permettra de déterminer si les choix opérés par l'Autorité de gestion sont les plus pertinents.	quant à la mobilisation de crédits dans la prochaine période. La question évaluative principale repose sur l'égalité d'accès aux soins, l'irrigation de l'offre sur les territoires : en quoi le FEDER et le FSE+ contribuent-ils à un meilleur accès à la santé des publics ; un accès plus équitable à la prévention et à l'offre de soins ? Quel est l'impact des actions soutenues par le FEDER sur la contribution à la réduction des déserts médicaux ? Les sous questions concernent les modalités choisies : numérique d'une part, achat des équipements, aménagement des locaux (établissements hospitaliers existants) d'autre part. Enfin un volet sur la **mise en œuvre** donnera un avis éclairé sur les choix opérés dans le soutien des structures de santé : choix de l'appui à la modernisation, à la qualité et l'accessibilité des équipements de soins.

	- Accompagner et appuyer le développement des structures de santé pour améliorer l'accès aux soins Pour le FEDER, les crédits mobilisés sur l'OS 4.5 s'élèvent à 14 M €, les crédits FSE+ mobilisés sur l'OS 4.11 sont de 13 M €		

Massif central et Rhône Saône

Evaluations d'impact incluant des études de cas	OS 5.2 **Massif central** **Volets soutien des filières - gestion de l'eau - désenclavement**
Evaluation mixte impact et mise en œuvre	OS 5.2 **Massif central et Rhône-Saône : Intervention du FEDER sur une approche interrégionale** OS 5.2 **Rhône Saône tous volets**
Evaluations de mise en œuvre	OS 5.2 **Massif central volet attractivité touristique et attractivité du Massif Central (hors tourisme)**

Objectif Spécifique	Rappel du contexte et des opérations co-financées	Besoins en évaluation	Evaluation proposée et utilité
OS 5.2 Massif central	Pour appréhender les enjeux particuliers liés à ce territoire, une démarche interrégionale est mise en œuvre associant les parties prenantes. Ainsi, la priorité 7 Massif Central s'inscrit à la suite du Programme Opérationnel Interrégional (POI) Massif central 2014-2020 et contribue à la réalisation des objectifs de la convention interrégionale du Massif Central. La logique d'intervention de cette priorité repose autour de 6 types d'action :	Le Massif Central est un territoire particulier, pour lequel le programme a développé des thèmes variés et spécifiques. Les besoins en évaluation sont caractérisés par l'intérêt de déterminer la plus-value de son approche territoriale.	**Objectifs de l'évaluation** La question est posée au niveau national, avec l'ANCT, de la pertinence de déployer des crédits FEDER sur des approches interrégionales : Quelle plus-value ? Quelle est l'articulation avec les autres dispositifs nationaux ? Le FEDER est-il la meilleure réponse pour soutenir les porteurs de projets ?

	- Soutenir les filières spécifiques (forêt-bois, textile, laine, cuir) : structuration et développement des PME de ces filières. - Accompagner l'adaptation aux changements climatiques et notamment la gestion durable de l'eau : préservation de la ressource tout en garantissant un usage durable pour les activités. - Enrayer la perte de biodiversité des écosystèmes emblématiques de ce territoire, - Soutenir le désenclavement : à l'échelle interrégionale, en zone peu dense ou pour renforcer le lien urbain/rural. - Renforcer l'attractivité touristique : diversification de l'offre via les activités de pleine nature et d'itinérances. - Promouvoir et développer l'attractivité du territoire (population et entreprises). La priorité 7 dispose d'une enveloppe FEDER de 38,7 M€.	Comme les mesures de financement ont été modifiées tant sur les modalités (éligibilité, critères de sélection, seuils...) que sur la philosophie générale de certaines d'entre elles (filières et attractivité qui ont vu leur champ étendu à des investissements importants), nous trouvons opportun que toutes les thématiques soient évaluées car elles ont évolué depuis le POMAC 2014-2020, dans un contexte où, en outre, l'Autorité de Gestion a changé.	N.B. La priorité 7 Massif Central dispose de près de 40 M€ de FEDER. Par ailleurs, sur la Convention Interrégionale du Massif Central (CIMAC) le montant du financement est d'environ 110 M €. Ces questions feront l'objet d'une approche mixte **<u>impact et mise en œuvre</u>**. Pour ce qui concerne le soutien des filières (actions d'animation et développement de la compétitivité des PME), une évaluation cherchera à déterminer l'**<u>impact</u>** et l'intérêt d'une approche via une priorité spécifique Massif Central. **Question évaluative envisagée** : En quoi une approche par une priorité inter-régionale a-t-elle permis une meilleure animation et un développement de la compétitivité des PME des **filières** soutenues ? - <u>Sous critères d'évaluation possibles</u> : augmentation de la rentabilité des entreprises soutenues, capacité de réinvestissement, impact sur l'obtention des prêts bancaires ➔ à examiner selon les différentes filières Une **<u>évaluation d'impact</u>** est proposée pour les thématiques **gestion de l'eau** et **désenclavement** qui sont nouvelles dans le programme. **Questions évaluatives envisagées** - Le FEDER a-t-il permis d'améliorer la connaissance, la sensibilisation et la gestion de la ressource en eau ?

			- Les aides FEDER ont-elles permis de développer une nouvelle offre de mobilité / améliorer la performance des lignes inter-régionales ? Pour le volet **attractivité touristique**, une **<u>évaluation de mise en œuvre</u>** éclairera les choix des entrées choisies pour la renforcer : Pôle de Pleine Nature (PPN) et itinéraires structurés (ITI). Un bilan sera effectué concernant l'impact sur la fréquentation touristique. Pour le **volet attractivité du Massif Central** hors tourisme - Des **<u>études de cas avec des tables rondes</u>** de porteurs de projets accompagnés permettront d'éclairer l'impact de la mesure. En complément, l'analyse sera étayée par l'examen des données chiffrées - Une **<u>évaluation de mise en œuvre</u>** visera à démontrer s'il existe un intérêt à élargir ce volet aux communes de plus de 3500h.
OS 5.2 Rhône-Saône	Depuis sa source dans les Alpes suisses, le Rhône rejoint le lac Léman puis se jette en Méditerranée après un parcours de 522 km. La Saône, longue de 480 km, est le principal affluent du Rhône. Ces 2 cours d'eau font partie du bassin Rhône-Méditerranée, qui couvre 25 % du territoire français et 14 millions d'habitants. Ils constituent à la fois une ressource en eau précieuse, un milieu support de biodiversité, un cadre de vie remarquable et un lieu de développement économique.	Le Rhône-Saône est, à l'instar du Massif Central, un territoire particulier, avec ses thèmes variés et spécifiques. Toutefois, une évaluation a déjà été menée sur les mêmes thèmes pour le Rhône-Saône, sur la période 2014 2020.	**<u>Objectifs de l'évaluation</u>** Juger la pertinence de l'approche interrégionale est l'objectif principal de l'évaluation. **Une <u>évaluation d'impact</u>** bénéficiant d'un recul possible sur les actions menées depuis le programme 2014 2020, avec le concours **<u>d'études de cas</u>**, permettra de disposer d'un

	Les acteurs nationaux, régionaux et locaux partagent une vision autour d'une stratégie, le plan Rhône dont l'objectif est de mettre en œuvre un programme de développement durable prenant en compte les usages. Le FEDER soutiendra les volets suivants déjà mis en œuvre dans la programmation 2014-2020 : Inondations, Biodiversité Mobilité Tourisme Le montant FEDER alloué à cette priorité est de 31,9 M €	Les besoins en évaluation reposent à la fois sur une meilleure connaissance des impacts des projets menés et sur les choix qui ont été opérés pour rendre possible leur mise en œuvre. Les résultats de ces évaluations seront utiles à l'ensemble des acteurs du partenariat.	éclairage sur le niveau de l'efficacité et de la qualité des actions mises en œuvre : qu'est-ce qui marche bien, qu'est-ce qui a moins bien marché ? **Exemple :** Au vu de l'achèvement prochain de la Via Rhona, quel chemin reste-t-il à parcourir (aires de services, attractivité, environnement) ? En complément de l'impact, d'autres questions sont importantes au niveau de la **mise en œuvre** : Comment construire au mieux le partenariat avec les autres AG des régions concernées sur leurs programmes spécifiques **?** Montants forfaitaires : y en a-t-il suffisamment ? Faut-il continuer dans ce sens ? Comment optimiser les financements dans un environnement partenarial (choix de la part de FEDER) interrégional ? - La part du financement FEDER par rapport aux autres sources de financement (exemple : pour le Plan Rhône, la thématique inondation compte 250 M € CPER et 8M € FEDER) est-il pertinent selon les différentes thématiques ? Les choix opérés (exemple : pour les projets du dispositif REVA (Réduction de la Vulnérabilité des exploitations agricoles aux inondations) du volet

			inondation, seuls les dossiers au-dessus de 85 000 euros sont financés par l'AG, les autres sont pris en charge par d'autres financeurs) - Si les opérations sont financées par ailleurs, obtient-on le même résultat ? - La cohérence entre le CPIER / le plan Rhône-Saône / les programmes régionaux est-elle optimale ? - Les modalités d'animation, la gouvernance et la comitologie sont-elles adaptées aux actions ? - Les mesures de simplification mises en place ont-elles porté leurs fruits ? - Qu'est-ce qui a été le plus efficace, dans les mesures mises en place, d'une part en termes de consommation FEDER, et d'autre part en termes d'impact sur le territoire ? <u>Quelle plus-value de mener des actions interrégionales ?</u> A noter que la question est posée au niveau national, avec l'ANCT, de la pertinence de déployer des crédits FEDER sur des approches interrégionales : quelle plus-value, quelle est l'articulation avec les autres dispositifs nationaux ? Les études pourront capitaliser sur les études existantes réalisées par « Vélo et Territoires » et la FCEN (Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels)

Accès à l'emploi (formation orientation FSE+)

Suivi évaluatif - Etudes de cas Tables Rondes Entretiens de face à face	OS 4.6 **FSE+ Volet orientation**

Objectif Spécifique	Rappel du contexte et des opérations co-financées	Besoins en évaluation	Evaluation proposée et utilité
OS 4.6 FSE+ : volet orientation, lutte contre le décrochage **OS 4.7 FSE+** : apprentissage et formations transitions professionnelles	Au 1er trimestre 2021, Auvergne-Rhône-Alpes connait un taux de chômage de 7,2%, contre 7,8% au niveau national. Cependant, il existe des disparités régionales : de 8,7% en Ardèche à 4,5% dans le Cantal. Face à ce constat, plusieurs leviers sont mobilisables pour améliorer l'employabilité : - Intervenir en amont de la recherche d'emploi apparait essentiel pour limiter le décrochage scolaire, - Améliorer l'accompagnement du parcours orientation des jeunes dans l'objectif de favoriser l'insertion professionnelle, - Intervenir en amont de la perte d'emploi pour sécuriser les parcours professionnels via la formation. En effet, mobiliser et faire évoluer les compétences des salariés est un des leviers pour relever les défis nouveaux. Pour ces deux OS, le FSE+ dispose d'une enveloppe de plus de 87 M€	Le volet formation a été évalué en profondeur lors du programme précédent ; de plus le suivi des indicateurs très rigoureux, réalisation et résultat, apporte de nombreux enseignements : le sujet est bien connu. En revanche l'orientation est un sujet nouveau pour l'Autorité de gestion, d'où l'intérêt d'aborder le sujet dans le plan d'évaluation.	**Objectifs de l'évaluation** Comment aborder l'orientation dans un futur programme est un sujet important pour l'AG. Cependant il est illusoire de mener, sur la durée du programme, une étude visant à mesurer en quoi les actions d'orientation financées par le FSE+ contribuent à offrir aux bénéficiaires une approche sécurisante des parcours de vie. En effet, les études précédemment menées dans le domaine de l'emploi, ont montré qu'une temporalité beaucoup plus longue que celle de la durée d'un programme est nécessaire pour mesurer l'efficacité et/ou l'efficience du déploiement d'actions dans le domaine de l'orientation comme vecteur d'insertion professionnelle durable.

			De plus les bénéficiaires d'actions d'orientation sont difficilement joignables dans le cadre d'une évaluation, alors que ceux des actions de formation sont beaucoup plus facilement identifiables. Toutefois, des actions visant à interroger les acteurs de l'orientation sont envisageables et permettront d'éclairer les choix opérés par l'Autorité de Gestion, via des **entretiens en face-à-face, des études de cas et des tables rondes entre pairs**.

Approches territoriales

Evaluation mixte
impact et mise en œuvre

OS 5.1 et 5.2 **Approches urbaines et rurales**

Objectif Spécifique	Rappel du contexte et des opérations co-financées	Besoins en évaluation	Evaluation proposée et utilité
OS 5 Approches rurales **5.2** et urbaines **5.1**	Les centres bourgs et les centres des villes moyennes sont confrontés à la dégradation accélérée du tissu commercial de proximité, aux difficultés de proposer une offre de logements, de services,	En quoi le FEDER a-t-il été un support pour le développement de stratégies territoriales intégrées ?	**Objectifs de l'évaluation** Un montant important a été alloué sur cette thématique. Pour ces deux Objectifs Spécifiques, il est intéressant de faire à la fois une **étude de mise en œuvre et une étude d'impact**.

	d'équipements et un cadre de vie de qualité répondant aux besoins des habitants alors même qu'ils structurent l'espace et animent les bassins de vie. Maintenir un maillage de centres bourgs et villes moyennes attractifs, proposant une gamme de services de proximités pour la population constitue un enjeu pour le développement équilibré régional. Devant le constat des disparités territoriales, la Région s'est fixée pour objectif d'accompagner la mise en œuvre de projets et des stratégies soutenant l'attractivité et potentiels des territoires. Le FEDER soutiendra les territoires ruraux d'Auvergne-Rhône-Alpes considérés comme fragiles dans le cadre de stratégies infra régionales. Les thématiques suivantes seront soutenues : patrimoine, culture, tourisme, sécurité, revitalisation des centres bourgs, traitement des friches, … L'enveloppe allouée aux soutiens à ces territoires est de 45,5 M €.	Quel impact ont les projets soutenus sur le territoire ? Ces questions résument les besoins d'évaluation en la matière.	La programmation rapide des crédits permettra d'avoir du recul et un nombre de dossiers suffisants pour alimenter l'étude, en effet, le mode de sélection par appel à projets a permis de disposer de nombreuses candidatures. **<u>Des études de cas</u>**, notamment sur le volet rural, éclaireront le sujet en profondeur, y compris sur des aspects de mise en œuvre : - Comment le FEDER a-t-il permis de faire aboutir des projets, d'accompagner des porteurs éloignés de ces financements ? - Comment la complexité a-t-elle été gérée ? - Le choix de programmation par appel à projets est-il pertinent ?

FTJ

Evaluation mixte impact et mise en œuvre	OS 8 : **permettre aux régions et aux personnes de faire face aux conséquences sociales, économiques, environnementales et en matière d'emploi de la transition vers les objectifs spécifiques de l'Union pour 2030 en matière d'énergie et de climat et vers une économie de l'Union neutre pour le climat à l'horizon 2050, sur la base de l'accord de Paris.**

Objectif Spécifique	Rappel du contexte et des opérations co-financées	Besoins en évaluation	Evaluation proposée et utilité
OS 8 FTJ	Le Fonds de Transition Juste (FTJ) accompagne la transition énergétique et industrielle des territoires concernés par de fortes émissions de gaz à effet de serre. En France, six territoires sont ciblés par le FTJ et ont élaboré un plan territorial de transition juste. Les territoires concernés bénéficient ainsi des fonds FTJ des six programmes régionaux concernés (Hauts de France, Provence-Alpes-Côte-D'Azur, Grand Est, Normandie, Pays de la Loire, Auvergne-Rhône-Alpes) pour les projets d'investissements ainsi que Programme National FTJ (emploi et formation) porté par la DGEFP concernant la reconversion des travailleurs. Les territoires infrarégionaux ciblés concentrent près de 70 % des émissions de CO2 industrielles et énergétiques et 18 % de l'emploi industriel.	Un travail d'évaluation mutualisé au niveau national sera mené, comprenant une évaluation de mise en œuvre et une évaluation d'impact. Questions évaluatives possibles : Dans quelle mesure le FTJ a permis de répondre aux besoins des territoires émetteurs de GES dans leur transition climatique ? Dans quelle mesure les moyens déployés contribuent à l'efficacité des interventions ? Dans quelle mesure le FTJ a contribué au financement d'interventions favorables à la transition climatique et sur quel type d'activités ? Dans quelle mesure les interventions ont contribué à l'atteinte des objectifs du FTJ au niveau local et au niveau national ? Dans quelle mesure ce fonds dédié a apporté une plus-value par rapport aux interventions classiques de la politique de cohésion et aux mesures nationales ou régionales ? Dans quelle mesure les interventions ont eu des effets comparables entre les secteurs et les territoires ?	**Objectifs de l'évaluation** Evaluation de mise en œuvre (fin 2024) : Analyse de la pertinence des PTTJ : critères retenus pour le ciblage (CO2 / GES), secteurs soutenus, publics cibles, géographiques, types d'intervention. Analyse des moyens mis en œuvre : modalités de gouvernance du PTTJ, synergies avec les autres programmes, visibilité / communication, freins et leviers Bilan physique et financier : volumes financiers engagés par secteur, type de bénéficiaire (PME / GE), type d'intervention, typologie de stratégies territoriales. Evaluation d'impact Bilan global des interventions Analyse de l'atteinte des objectifs du FTJ au niveau local / national. Valeur ajoutée d'un fonds dédié / PTTJ? Analyse par filière : chimie / production minérale / métallurgie / énergie Analyse territoriale Articulation à trouver avec une analyse contrefactuelle menée en amont sur le volet social.

Evaluation transversale

Evaluation de mise en œuvre

Pour la programmation 2021-2027, l'Autorité de Gestion a mis en place des mesures dont l'objectif est d'améliorer et de simplifier l'accès aux Fonds européens ainsi que la gestion.

- Mise en ligne d'un nouveau site web,
- Mesures de simplification de gestion : utilisation systématiques des Options de coûts simplifiés (taux et montants forfaitaires), utilisation de Barème standard de coût unitaire (BSCU) pour le FSE+ et la rénovation thermique.

Les sujets d'évaluation porteront sur :

- Les mesures de simplification mises en place par l'AG : le BSCU par ex
- Le nouveau site web : Est-ce qu'il a permis un meilleur accès aux fonds européens ?

Méthode : Etudes de cas : Echantillon d'opérations et analyse de l'efficacité des mesures de simplification, recueil de données relatives au site Web

L'autorité de Gestion a missionné en mars 2022 un chercheur doctorant pour une durée de contrat de 3 ans. Son travail académique est encadré par des professeurs universitaires spécialistes des politiques territoriales et de la politique de cohésion. Le sujet de cette thèse porte sur la simplification de l'accès aux fonds structurels.
À cet égard, le chercheur analyse les procédures et pratiques de l'autorité de gestion par rapport à l'accès des porteurs de projet aux fonds structurels. Au moyen d'une enquête quantitative auprès des porteurs de projet, ce travail vise à éclairer le comportement des porteurs de projet sur trois dimensions :

- La réception des informations concernant les possibilités de financement par le programme Auvergne-Rhône-Alpes,
- La motivation des porteurs de projet à faire une demande de soutien des fonds structurels,
- La façon dont les porteurs de projet s'organisent pour acquérir la capacité administrative nécessaire pour déposer et mener un projet soutenu par les fonds structurels européens.

Les conclusions de ce travail contribueront à comprendre quels sont les freins rencontrés par les acteurs du territoire pour mobiliser des fonds de la politique de cohésion et quels sont les leviers possibles à mobiliser pour faciliter l'accès à ces fonds.
Au-delà des contributions académiques, le projet contribuera à mieux cibler les actions de l'autorité de gestion et de lui permettre de mieux accompagner les porteurs de projet selon leurs besoins spécifiques.

Annexe 1 : Cadre de performance du programme Auvergne-Rhône-Alpes FEDER-FSE+- FTJ 2021-2027

ANNEXE 1 : CADRE DE PERFORMANCE DU PROGRAMME AUVERGNE-RHÔNE-ALPES 2021-2027 FEDER/FSE+/FTJ

Priorité	Objectif stratégique	Objectif spécifique	Type indicateurs	Indicateurs	Valeur 2024	Valeur 2029
PRIORITE 1 - Recherche, Innovation, Numérique, Compétitivité et Réindustrialisation (FEDER)	OS 1 : « Une Europe plus intelligente par l'encouragement d'une transformation économique intelligente et innovante »	Objectif spécifique 1.1 - En développant et en améliorerant les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe	réalisation	RCO06 : Chercheurs travaillant dans des structures de recherche bénéficiant d'un soutien	35	504
			réalisation	RCO10 : Entreprises coopérant avec des organismes de recherche	69	980
			résultat	RCR02 : Investissements privés complétant un soutien public		109 907 960
			résultat	RCR03 : PME introduisant des innovations en matière de produit ou de procédé		980
		Objectif spécifique 1.2 - En tirant pleinement parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises, des organismes de recherche et des pouvoirs publics	réalisation	RCO01 : Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont : micro, petites, moyennes, grandes)	178	2 550
			réalisation	RCO04 : Entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	178	2 550
			réalisation	RCO14 : Instituts publics bénéficiant d'un soutien pour l'élaboration de services, produits et processus numériques	3	40
			résultat	RCR04 : PME introduisant des innovations en matière de commercialisation ou d'organisation		1 020
			résultat	RCR11 : Utilisateurs de services, produits ou applications numériques nouveaux ou améliorés et développées par des institutions publiques		1 312 140
		Objectif spécifique 1.3 - En renforçant la croissance durable et la compétitivité des PME, et la création d'emplois dans les PME, y compris par des investissements productifs	réalisation	RCO01 : Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont : micro, petites, moyennes, grandes)	163	4 877
			réalisation	RCO02 : Entreprises bénéficiant de subvention	-	22
			réalisation	RCO03 : Entreprises bénéficiant d'un soutien au moyen d'instruments financiers	-	2 330
			réalisation	RCO04 : Entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	176	2 525
			résultat	RCR19 : Entreprises à chiffre d'affaires plus élevé		488
PRIORITE 3 - Connectivité numérique		Objectif spécifique 1.5 - En renforçant la connectivité numérique	réalisation	ISO001 : Nombre supplémentaire d'accès au très haut débit	14 850	14 850
			résultat	ISR003 : Nombre d'abonnés au haut débit par un réseau à très haute capacité		2 600

Priorité	Objectif stratégique	Objectif spécifique	Type indicateurs	Indicateurs	Valeur 2024	Valeur 2029
PRIORITE 2 - Transition énergétique et environnement (FEDER)	OS 2 : « Une Europe plus verte, résiliente et à faibles émissions de carbone évoluant vers une économie à zéro émission nette de carbone, par la promotion d'une transition énergétique propre et équitable, des investissements verts et bleus, de l'économie circulaire, de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation à celui-ci, de la prévention et de la gestion des risques, et d'une mobilité urbaine durable »	Objectif spécifique 2.1 - En favorisant les mesures en matière d'efficacité énergétique et en réduisant les émissions de gaz à effet de serre	réalisation	RCO18 : Logements bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	518	7 400
			réalisation	RCO19 : Bâtiments publics faisant l'objet d'un soutien pour l'amélioration de leur performance énergétique	23 296	332 800
			résultat	RCR26 : Consommation primaire d'énergie annuelle (logements, bâtiments publics, entreprises, autres)		74 962
			résultat	RCR29 : Émissions estimées de gaz à effet de serre		7 496,2
		Objectif spécifique 2.2 - En favorisant les énergies renouvelables conformément à la directive (UE) 2018/2001, y compris les critères de durabilité qui y sont énoncés	réalisation	RCO22 : Capacité supplémentaire de production d'énergie à partir de sources renouvelables (dont : électricité, chaleur)	1,2	17,25
			résultat	RCR31 : Total de l'énergie renouvelable produite (dont : électricité, chaleur)		127 305
		Objectif spécifique 2.4 -En favorisant l'adaptation au changement climatique (CC), la prévention des risques de catastrophe et la résilience, en tenant compte des approches fondées sur les écosystèmes	réalisation	RCO27 : Stratégies nationales et infranationales pour l'adaptation au changement climatique	np	1
			résultat	RCR37 : Population bénéficiant de mesures de protection contre les catastrophes naturelles liées à des facteurs climatiques (autres que les inondations et les incendies de forêt)		820 000
		Objectif spécifique 2.6 - En favorisant la transition vers une économie circulaire et efficace dans l'utilisation des ressources	réalisation	RCO34 : Capacités supplémentaires de recyclage des déchets	-	60 000
			résultat	RCR47 : Déchets recyclés		42 000
		Objectif spécifique 2.7 - En améliorerant la protection et la préservation de la nature et de la biodiversité et en renforçant les infrastructures vertes, en particulier en milieu urbain, ainsi qu'en réduisant toute les formes de pollution	réalisation	RCO36 : Infrastructures vertes soutenues à d'autres fins que l'adaptation au changement climatique	906	12 940
			résultat	ISR002 : Nombre d'espaces préservés ayant amélioré les conditions de circulation des espèces animales		146
			réalisation	RCO38 : Surface de terrain réhabilité bénéficiant d'un soutien	0,63	9
			résultat	RCR52 : Terrains réhabilités utilisés pour des espaces verts, des logements sociaux, des utilisations économiques ou autres		3,47
PRIORITE 6 - Mobilité urbain		Objectif spécifique 2.8 - En favorisant une mobilité urbaine multimodale durable, dans le cadre de la transition vers une économie à zéro émission nette de carbone.	réalisation	RCO54 : Connexions intermodales nouvelles ou modernisées	2	26
			réalisation	RCO58 : Pistes cyclables bénéficiant d'un soutien	-	16,6
			résultat	ISR006 : Nombre annuel d'usagers du réseau des transports publics de la région Auvergne Rhône Alpes (nb d'utilisateurs/an)		49 340 375

Priorité	Objectif stratégique	Objectif spécifique	Type indicateurs	Indicateurs	Valeur 2024	Valeur 2029
PRIORITE 4 - Santé et Tourisme	OS 4 : « Une Europe plus sociale et plus inclusive mettant en œuvre le socle européen des droits sociaux »	Objectif spécifique 4.5 - En garantissant l'égalité d'accès aux soins de santé et en favorisant la résilience des systèmes de santé, y compris les soins de santé primaires, ainsi qu'en promouvant le passage d'une prise en charge institutionnelle à une prise en charge familiale ou de proximité.	réalisation	ISO002 : Nombre d'infrastructures de soins de santé nouvelles ou améliorées	-	20
			résultat	ISR004 : population couverte par les infrastructures de soins de santé nouvelles ou améliorées		1 050 600
		Objectif spécifique 4.6 - En renforçant le rôle de la culture et du tourisme durable dans le développement économique, l'inclusion sociale et l'innovation sociale	réalisation	RCO77 : Nombre de sites touristiques et culturels soutenus	-	19
			résultat	RCR77 : Nombre de visiteurs de sites culturels et touristiques bénéficiant d'un soutien		301 990
PRIORITE 5 - Approches territoriales (FEDER)	OS 5 : « Une Europe plus proche des citoyens par l'encouragement du développement durable et intégré	Objectif spécifique 5.1 - En encourageant le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif, la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité dans les zones urbaines	réalisation	RCO74 : Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement urbain intégré	-	971 543
			réalisation	RCO75 : Stratégies intégrées de développement territorial soutenues	-	3
			réalisation	RCO76 : Projets intégrés de développement territorial	-	10
			résultat	ISR005 : Nombre de territoires accompagnés dans la mise en œuvre de leur stratégies intégrées		3
		Objectif spécifique 5.2 - En encourageant le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif, la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité ailleurs que dans les zones urbaines	réalisation	RCO74 : Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement urbain intégré	12 523	178 896
			réalisation	RCO75 : Stratégies intégrées de développement territorial soutenues	-	3
			réalisation	RCO76 : Projets intégrés de développement territorial	-	10
			résultat	ISR005 : Nombre de territoires accompagnés dans la mise en œuvre de leur stratégies intégrées		3

Priorité	Objectif stratégique	Objectif spécifique	Type indicateurs	Indicateurs	Valeur 2024	Valeur 2029
PRIORITE 9 - Formation, Emploi, Création, Orientation, Santé (FSE+)	OS 4 : « Une Europe plus sociale mettant en œuvre le socle européen des droits sociaux »	Objectif spécifique 4.a - améliorer l'accès à l'emploi et aux mesures d'activation de tous les demandeurs d'emploi, notamment des jeunes, en particulier par la mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse, des chômeurs de longue durée et des groupes défavorisés sur le marché du travail, et des personnes inactives, ainsi que par la promotion de l'emploi indépendant et de l'économie sociale;	réalisation	EEC002 : Nombre de chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	3 860	32 160
			réalisation	ISO010 : Nombre de projets de développement de l'économie sociale et solidaire	2	14
			résultat	EECR05 : Participants exerçant un emploi y compris à titre indépendant six mois après leur participation		24 990
		Objectif spécifique 4.f - promouvoir l'égalité d'accès et le suivi jusqu'à son terme d'un parcours d'éducation ou de formation inclusive et de qualité, en particulier pour les groupes défavorisés, depuis l'éducation et l'accueil des jeunes enfants jusqu'à l'éducation et la formation des adultes en passant par l'enseignement général et l'enseignement et la formation professionnels et par l'enseignement supérieur, et faciliter la mobilité à des fins d'apprentissage pour tous et l'accessibilité pour les personnes handicapées;	réalisation	EECO01 : Nombre de participant	1 700	14 230
			réalisation	EEC006 : Agés de moins de 18 ans	785	6 550
			réalisation	EEC007 : Agés de 18 à 29 ans	925	7 690
			réalisation	ISO011 : Nombre d'actions de sensibilisation en matière d'orientation tout au long de la vie	5	43
			résultat	EECR05 : Participants exerçant un emploi y compris à titre indépendant six mois après leur participation		8 250
			résultat	EECR002 : Participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation		1 140
		Objectif spécifique 4.g - promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie, notamment les possibilités de renforcement des compétences et de reconversion flexibles pour tous, en tenant compte des compétences entrepreneuriales et numériques, mieux anticiper les changements et les nouvelles exigences en matière de compétences fondées sur les besoins du marché du travail, faciliter les transitions professionnelles et promouvoir la mobilité professionnelle;	réalisation	EECO02 : Participants chômeurs y compris de longue durée	1 660	13 860
			réalisation	EECO04 : Personnes inactives	260	2 160
			réalisation	EECO05 : Personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	520	4 320
			résultat	EECR05 : Participants exerçant un emploi y compris à titre indépendant six mois après leur participation		9 490
			résultat	EECR06 :Participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation		1 290
		Objectif spécifique 4. k - améliorer l'égalité d'accès en temps utile à des services abordables, durables et de qualité, notamment à des services promouvant l'accès au logement et à des soins centrés sur la personne, y compris aux soins de santé; moderniser les systèmes de protection sociale, y compris en promouvant l'accès à la protection sociale, un accent particulier étant mis sur les enfants et les groupes défavorisés; améliorer l'accessibilité, notamment pour les personnes handicapées, l'efficacité et la résilience des systèmes de soins de santé et des services de soins de longue durée	réalisation	EECO02 : Participants chômeurs y compris de longue durée	370	3 060
			réalisation	ISO012 : Nombre de projets améliorant l'accès aux soins dans les territoires visés	-	12
			résultat	EECR03 : Participants obtenant une qualification au terme de leur participation		1 840

Priorité	Objectif stratégique	Objectif spécifique	Type indicateurs	Indicateurs	Valeur 2024	Valeur 2029
PRIORITE 7 -MASSIF CENTRAL (FEDER)	OS 5 : « Une Europe plus proche des citoyens par l'encouragement du développement durable et intégré de tous les types de territoires et des initiatives locales »	Objectif spécifique 5.2 - En encourageant le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif, la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité ailleurs que dans les zones urbaines	réalisation	RCO01 : Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont : micro, petites, moyennes, grandes)	34	495
			réalisation	RCO02 : Entreprises bénéficiant de subvention	2	25
			réalisation	RCO04 : Entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	33	470
			réalisation	ISO003 : Projets de désenclavement du Massif Central dans le cadre de la mise en œuvre d'une stratégie régionale (SRADDET)	1	14
			réalisation	ISO004 : Projets soutenus au sein des PPN et des ITI	8	120
			réalisation	ISO005 : Projets dans le cadre de stratégies régionales pour l'adaptation au changement climatique	1	15
			réalisation	RCO74 : Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement urbain intégré	43 830	626 136
			réalisation	RCO75 : Stratégies intégrées de développement territorial soutenues	1	12
			réalisation	RCO76 : Projets intégrés de développement territorial	2	35
			résultat	ISR007 : population impactée par les projets soutenus		2 455 650
			réalisation	RCO36 : Infrastructures vertes soutenues à d'autres fins que l'adaptation au changement climatique	379	5 303
			résultat	ISR002 : Nombre d'espaces préservés ayant amélioré les conditions de circulation des espèces animales		175
PRIORITE 8 : RHONE SAONE	OS 5 : « Une Europe plus proche des citoyens par l'encouragement du développement durable et intégré de tous les types de territoires et des initiatives locales »	Objectif spécifique 5.2 -En encourageant le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif, la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité ailleurs que dans les zones urbaines	réalisation	ISO007 : Nombre de projets contribuant à l'adaptation au changement climatique et à la résilience des territoires	3	29
			réalisation	ISO008 : Surface (ha) de zones humides ayant bénéficié d'une action financée par le FEDER pour améliorer leur état écologique ou leur fonctionnalité	21	300
			résultat	ISR008 : Part des zones humides ayant bénéficié d'une action financée par le FEDER pour améliorer leur état écologique ou leurs fonctionnalités sur l'ensemble des zones humides prioritaires		6%
			réalisation	ISO009 : Bateaux bénéficiant d'une aide pour le verdissement de leur motorisation	-	8
			résultat	RCR29 : Émissions estimées de gaz à effet de serre		941
			réalisation	RCO58 : Pistes cyclables bénéficiant d'un soutien	3,5	50
			résultat	RCR77 : Nombre de visiteurs de sites culturels et touristiques bénéficiant d'un soutien		1 726 632

Priorité	Objectif stratégique	Objectif spécifique	Type indicateurs	Indicateurs	Valeur 2024	Valeur 2029
PRIORITE 10 : FONDS DE TRANSITION JUSTE		Objectif spécifique : Permettre aux régions et aux personnes de faire face aux conséquences sociales, économiques, environnementales et en matière d'emploi de la transition vers les objectifs spécifiques de l'Union pour 2030 en matière d'énergie et de climat et vers une économie de l'Union neutre pour le climat à l'horizon 2050, sur la base de l'accord de Paris.	réalisation	RCO01 : Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont : micro, petites, moyennes, grandes)	85	610
			réalisation	RCO02 : Entreprises bénéficiant de subvention	21	144
			réalisation	RCO04 : Entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	70	466
			résultat	ISR009 : Entreprises à chiffre d'affaires plus élevé		56
			résultat	RCR29 : Émissions estimées de gaz à effet de serre		3 223
			réalisation	RCO22 : Capacité supplémentaire de production d'énergie à partir de sources renouvelables (dont : électricité, chaleur)	0,45	2,96
			résultat	RCR31 : Total de l'énergie renouvelable produite (dont : électricité, chaleur) (nb de Mwh/an)		18 222
			réalisation	RCO38 : Surface de terrain réhabilité bénéficiant d'un soutien	1,58	10,125
			résultat	RCR52 : Terrains réhabilités utilisés pour des espaces verts, des logements sociaux, des utilisations économiques ou autres		3,9

Annexe 2 -Concepts généraux d'évaluation

1. Les types d'évaluation et leur intérêt

a) Évaluation d'impact

Les évaluations d'impact, au sens de ce plan d'évaluation, sont des évaluations intermédiaires, qui se déroulent au cours de la programmation. Elles consistent à porter un regard critique sur les premières réalisations et résultats en isolant, dans la mesure du possible, les effets liés à l'intervention de la politique publique de ceux liés aux autres facteurs (externes, conjoncturels…). En d'autres termes, ces évaluations viseront à évaluer la contribution des opérations financées par les fonds européens et les co-financeurs publics à l'atteinte des changements attendus en 2023.

b) Évaluation de mise en œuvre

Une évaluation de mise en œuvre permettra d'interroger la qualité du fonctionnement global du PO. Elle pourra notamment porter sur la connaissance du PO auprès des bénéficiaires potentiels, l'accès à la procédure de candidature, les critères de sélection des projets et les lignes de partage Région/Etat, la gouvernance, l'animation territoriale du PO.

c) Évaluation ex-post

Ce type d'évaluation récapitule et juge l'intervention après son achèvement. Elle vise à rendre compte de l'utilisation des ressources, de l'obtention des effets attendus et inattendus, ainsi que de l'efficience de l'intervention. Elle cherche à comprendre les facteurs de réussite ou d'échec, mais aussi à mesurer la durabilité des résultats et des impacts.

Ce type d'évaluation a une triple fonction : mesurer les effets propres du PO grâce à une analyse quantitative de ses impacts ou les effets à long terme, contribuer au débat public à la faveur d'une meilleure information du citoyen, redéfinir ou réorienter la politique menée.

d) Évaluation ex-ante

Ce type d'évaluation intervient alors que **la mise en œuvre du programme n'a pas commencé**. Pour que l'intervention puisse être évaluée ex ante, elle doit être définie avec suffisamment de précision.

Art 53 - Afin d'améliorer la qualité de la conception de chaque programme et si ses objectifs et valeurs cibles pourront être atteints, une évaluation ex ante de chaque programme devrait être effectuée.

e) Évaluation Stratégique Environnementale (ESE)

Les programmes susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale préalable à leur adoption *(Directive 2001/42/CE du 27 juin 2001).*

L'Evaluation Stratégique Environnementale permet à l'Autorité de gestion d'évaluer les incidences sur l'environnement des mesures prévues, de définir les mesures correctrices et les alternatives le cas échéant ou de formuler des critères de conditionnalité environnementale afin d'atténuer les éventuelles incidences de l'intervention publique sur l'environnement.

f) Etude de cas ou monographie

L'étude de cas est une méthode d'analyse qui s'applique aux situations complexes. Cela signifie que son utilisation est adaptée à la compréhension approfondie des comportements et des phénomènes sociaux, en prenant comme cadre de référence les personnes et les organisations analysées.

Les études de cas sont précieuses pour identifier les effets des programmes de manière inductive, en permettant de développer les hypothèses à propos des phénomènes qui relient les causes aux effets. Ces hypothèses doivent ensuite être étayées par les informations issues des différentes études de cas et testées par la recherche d'explications alternatives.

Les résultats d'une étude de cas sont présentés sous une forme narrative – appelé monographie.

2. Méthodes évaluatives préconisées par la Commission européennes et leurs intérêts

a) Théorie d'action : comment et pourquoi l'intervention fonctionne ?

Une évaluation basée sur la théorie d'action explique « pourquoi » et « comment » le programme a contribué aux résultats observables.

Cette méthode consiste à vérifier si les liens de causalités supposés entre les réalisations d'une intervention publique et ses effets sont bien observés, ou s'ils donnent lieu à des effets inattendus positifs ou négatifs.

Elle s'appuie sur la schématisation hypothétique de la logique d'intervention, formalisée en *Diagramme Logique d'Impact* ou *DLI*

Ce type d'évaluation est bien adapté aux opérations structurantes (équipements, TIC, transport).

b) Méthode contrefactuelle : qu'est-ce qui serait observé sans l'intervention européenne ?

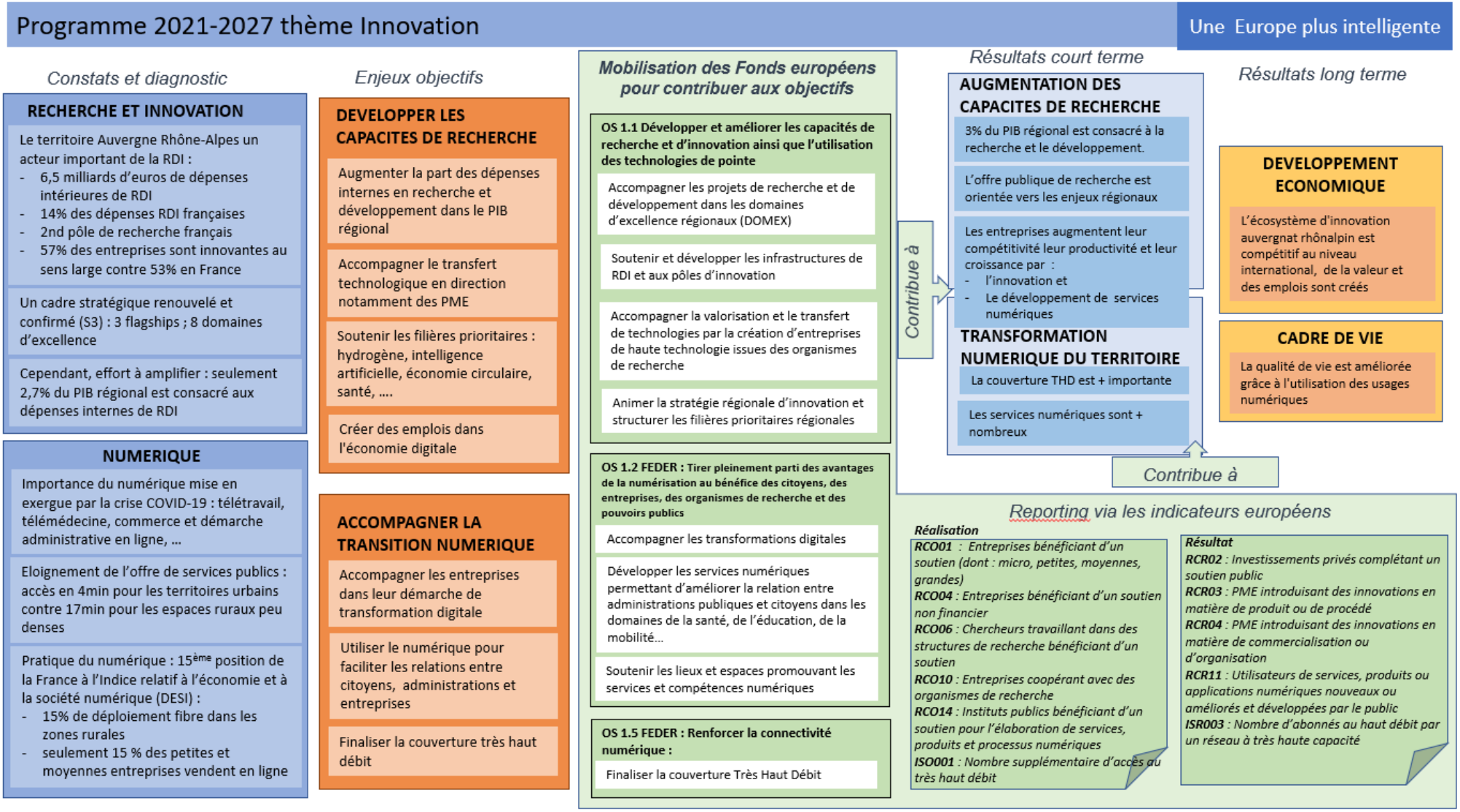
Une évaluation contrefactuelle vise à comparer les effets d'une intervention entre un groupe ayant reçu l'aide et un groupe « témoin » qui n'a pas bénéficié de l'aide. Elle permet de confirmer que les résultats obtenus le sont uniquement grâce à l'intervention financée et de quantifier rigoureusement l'ampleur des effets produits.

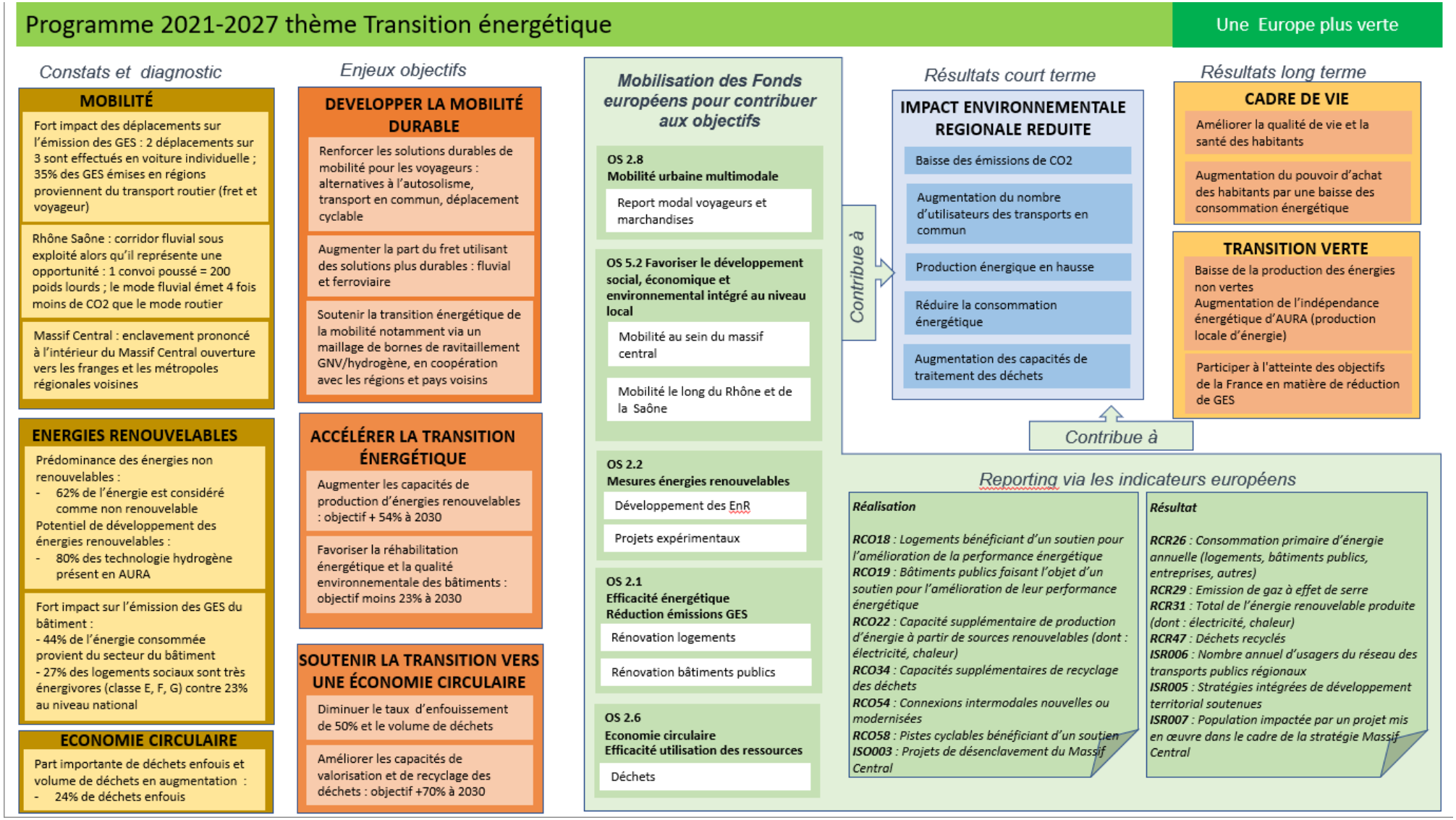
Ce type d'évaluation est bien adapté des programmes homogènes où les liens de causalité sont peu complexes (formation / aide aux entreprises) et intervenant sur un nombre élevé de bénéficiaires.

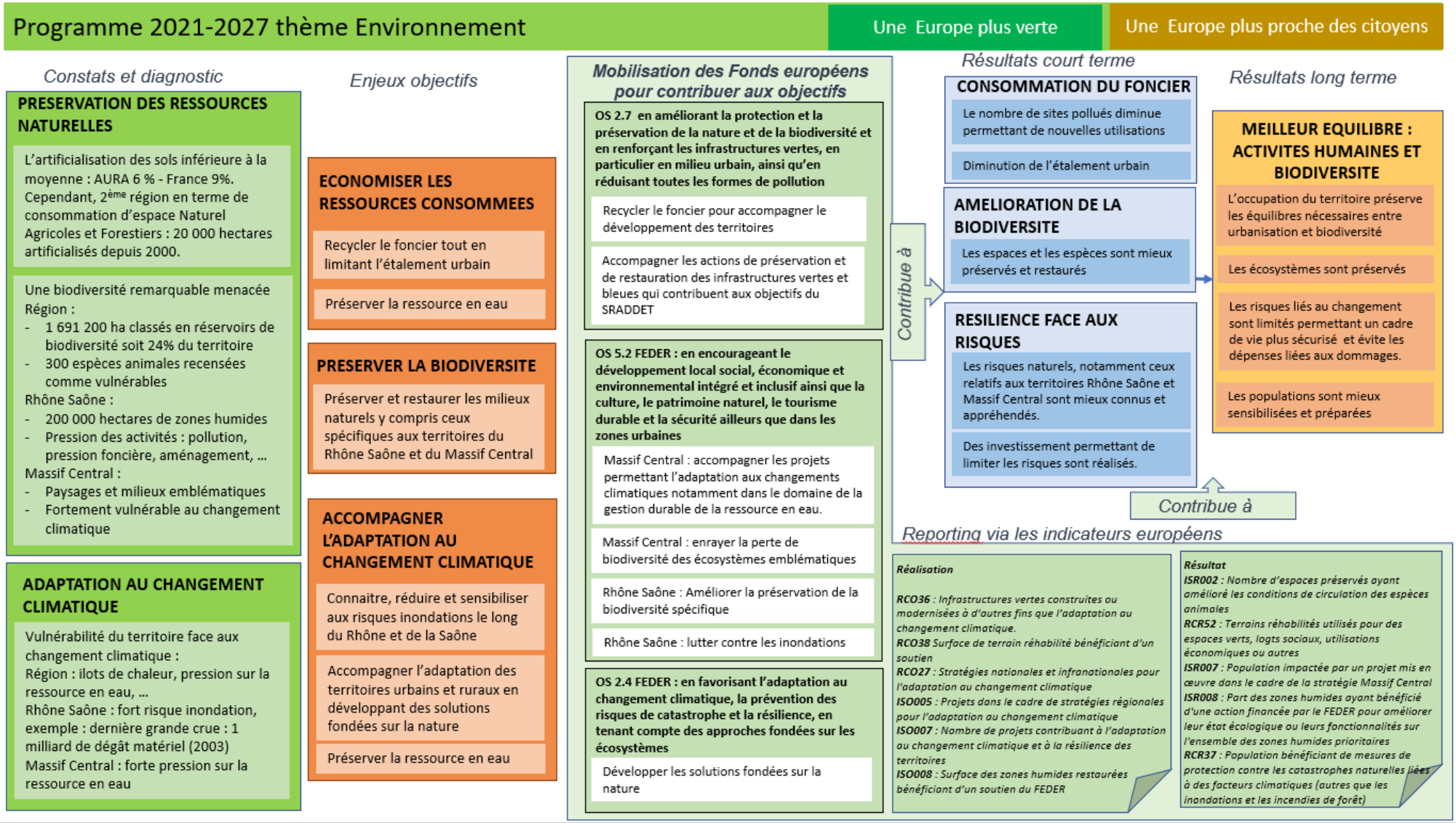
Les évaluations contrefactuelles, si elles peuvent démontrer qu'une intervention fonctionne, ne peuvent pas expliquer pourquoi elle fonctionne. Elles doivent être complétées par d'autres approches et méthodes (qualitatives, théoriques). Par ailleurs, la constitution des groupes de comparaison appelle un savoir-faire statistique rigoureux.

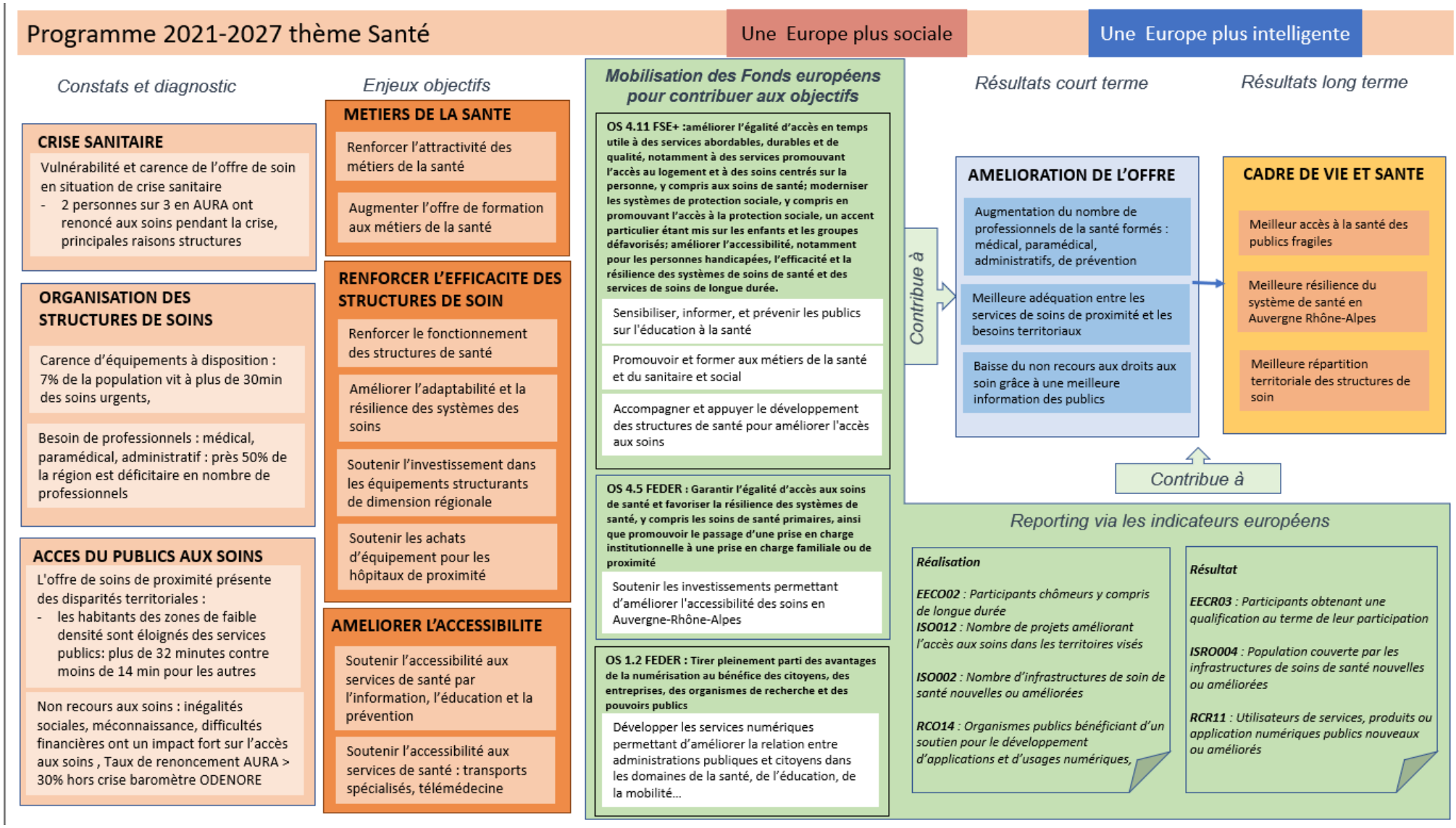
Idéalement, les 2 méthodes évaluatives doivent être utilisées de manière complémentaire.

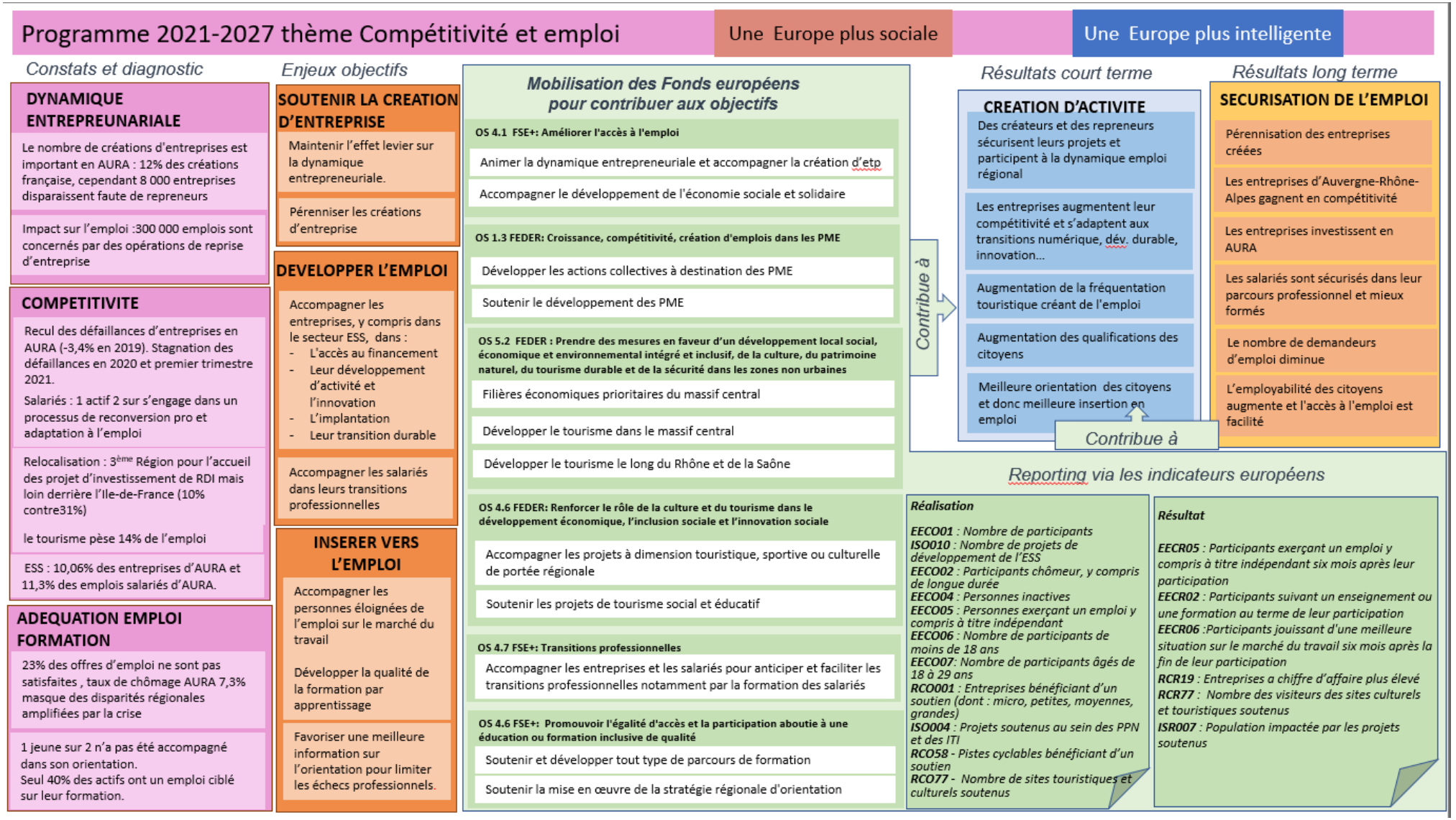
Annexe 3 : Stratégies d'intervention du programme

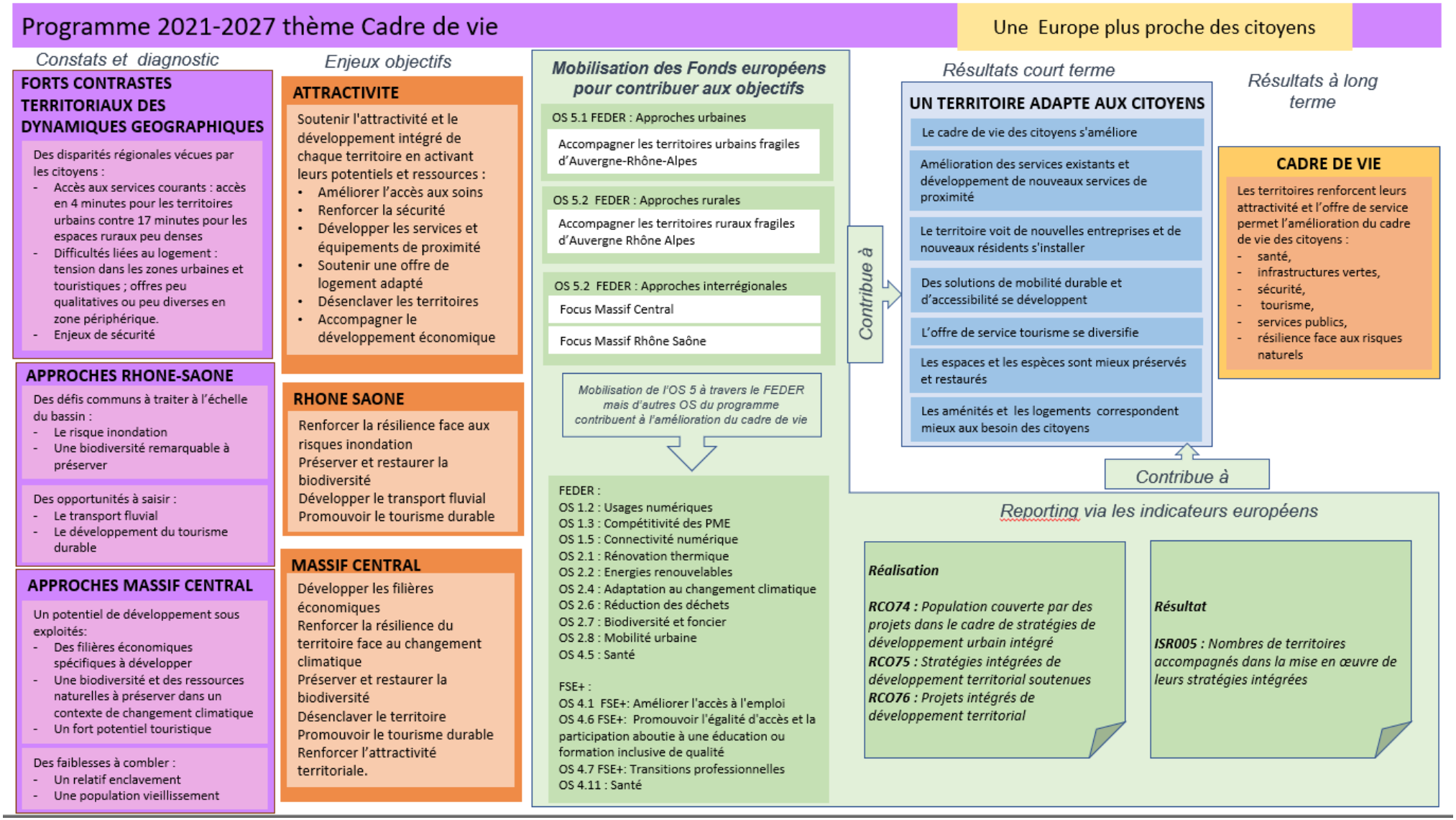



Programme 2021-2027 thème Transition énergétique
Une Europe plus verte
Constats et diagnostic
Enjeux objectifs
MOBILITÉ
Fort impact des déplacements sur l'émission des GES : 2 déplacements sur 3 sont effectués en voiture individuelle ; 35% des GES émises en régions proviennent du transport routier (fret et voyageur)
Rhône Saône : corridor fluvial sous exploité alors qu'il représente une opportunité : 1 convoi poussé = 200 poids lourds ; le mode fluvial émet 4 fois moins de CO2 que le mode routier
Massif Central : enclavement prononcé à l'intérieur du Massif Central ouverture vers les franges et les métropoles régionales voisines
DEVELOPPER LA MOBILITÉ DURABLE
Renforcer les solutions durables de mobilité pour les voyageurs : alternatives à l'autosolisme, transport en commun, déplacement cyclable
Augmenter la part du fret utilisant des solutions plus durables : fluvial et ferroviaire
Soutenir la transition énergétique de la mobilité notamment via un maillage de bornes de ravitaillement GNV/hydrogène, en coopération avec les régions et pays voisins
ENERGIES RENOUVELABLES
Prédominance des énergies non renouvelables :
- 62% de l'énergie est considéré comme non renouvelable
Potentiel de développement des énergies renouvelables :
- 80% des technologie hydrogène présent en AURA
Fort impact sur l'émission des GES du bâtiment :
- 44% de l'énergie consommée provient du secteur du bâtiment
- 27% des logements sociaux sont très énergivores (classe E, F, G) contre 23% au niveau national
ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
Augmenter les capacités de production d'énergies renouvelables : objectif + 54% à 2030
Favoriser la réhabilitation énergétique et la qualité environnementale des bâtiments : objectif moins 23% à 2030
ECONOMIE CIRCULAIRE
Part importante de déchets enfouis et volume de déchets en augmentation :
- 24% de déchets enfouis
SOUTENIR LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE
Diminuer le taux d'enfouissement de 50% et le volume de déchets
Améliorer les capacités de valorisation et de recyclage des déchets : objectif +70% à 2030
Mobilisation des Fonds européens pour contribuer aux objectifs
OS 2.8
Mobilité urbaine multimodale
Report modal voyageurs et marchandises
OS 5.2 Favoriser le développement social, économique et environnemental intégré au niveau local
Mobilité au sein du massif central
Mobilité le long du Rhône et de la Saône
OS 2.2
Mesures énergies renouvelables
Développement des EnR
Projets expérimentaux
OS 2.1
Efficacité énergétique
Réduction émissions GES
Rénovation logements
Rénovation bâtiments publics
OS 2.6
Economie circulaire
Efficacité utilisation des ressources
Déchets
Contribue à
Résultats court terme
IMPACT ENVIRONNEMENTALE REGIONALE REDUITE
Baisse des émissions de CO2
Augmentation du nombre d'utilisateurs des transports en commun
Production énergique en hausse
Réduire la consommation énergétique
Augmentation des capacités de traitement des déchets
Contribue à
Résultats long terme
CADRE DE VIE
Améliorer la qualité de vie et la santé des habitants
Augmentation du pouvoir d'achat des habitants par une baisse des consommation énergétique
TRANSITION VERTE
Baisse de la production des énergies non vertes
Augmentation de l'indépendance énergétique d'AURA (production locale d'énergie)
Participer à l'atteinte des objectifs de la France en matière de réduction de GES
Reporting via les indicateurs européens
Réalisation
RCO18 : Logements bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique
RCO19 : Bâtiments publics faisant l'objet d'un soutien pour l'amélioration de leur performance énergétique
RCO22 : Capacité supplémentaire de production d'énergie à partir de sources renouvelables (dont : électricité, chaleur)
RCO34 : Capacités supplémentaires de recyclage des déchets
RCO54 : Connexions intermodales nouvelles ou modernisées
RCO58 : Pistes cyclables bénéficiant d'un soutien
ISO003 : Projets de désenclavement du Massif Central
Résultat
RCR26 : Consommation primaire d'énergie annuelle (logements, bâtiments publics, entreprises, autres)
RCR29 : Emission de gaz à effet de serre
RCR31 : Total de l'énergie renouvelable produite (dont : électricité, chaleur)
RCR47 : Déchets recyclés
ISR006 : Nombre annuel d'usagers du réseau des transports publics régionaux
ISR005 : Stratégies intégrées de développement territorial soutenues
ISR007 : Population impactée par un projet mis en œuvre dans le cadre de la stratégie Massif Central


Programme 2021-2027 thème Environnement
Une Europe plus verte
Une Europe plus proche des citoyens
Constats et diagnostic
Enjeux objectifs
Mobilisation des Fonds européens pour contribuer aux objectifs
Résultats court terme
Résultats long terme
PRESERVATION DES RESSOURCES NATURELLES
L'artificialisation des sols inférieure à la moyenne : AURA 6 % - France 9%. Cependant, 2ème région en terme de consommation d'espace Naturel Agricoles et Forestiers : 20 000 hectares artificialisés depuis 2000.
Une biodiversité remarquable menacée
Région :
- 1 691 200 ha classés en réservoirs de biodiversité soit 24% du territoire
- 300 espèces animales recensées comme vulnérables
Rhône Saône :
- 200 000 hectares de zones humides
- Pression des activités : pollution, pression foncière, aménagement, …
Massif Central :
- Paysages et milieux emblématiques
- Fortement vulnérable au changement climatique
ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE
Vulnérabilité du territoire face aux changement climatique :
Région : ilots de chaleur, pression sur la ressource en eau, …
Rhône Saône : fort risque inondation, exemple : dernière grande crue : 1 milliard de dégât matériel (2003)
Massif Central : forte pression sur la ressource en eau
ECONOMISER LES RESSOURCES CONSOMMEES
Recycler le foncier tout en limitant l'étalement urbain
Préserver la ressource en eau
PRESERVER LA BIODIVERSITE
Préserver et restaurer les milieux naturels y compris ceux spécifiques aux territoires du Rhône Saône et du Massif Central
ACCOMPAGNER L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE
Connaitre, réduire et sensibiliser aux risques inondations le long du Rhône et de la Saône
Accompagner l'adaptation des territoires urbains et ruraux en développant des solutions fondées sur la nature
Préserver la ressource en eau
OS 2.7 en améliorant la protection et la préservation de la nature et de la biodiversité et en renforçant les infrastructures vertes, en particulier en milieu urbain, ainsi qu'en réduisant toutes les formes de pollution
Recycler le foncier pour accompagner le développement des territoires
Accompagner les actions de préservation et de restauration des infrastructures vertes et bleues qui contribuent aux objectifs du SRADDET
OS 5.2 FEDER : en encourageant le développement local social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité ailleurs que dans les zones urbaines
Massif Central : accompagner les projets permettant l'adaptation aux changements climatiques notamment dans le domaine de la gestion durable de la ressource en eau.
Massif Central : enrayer la perte de biodiversité des écosystèmes emblématiques
Rhône Saône : Améliorer la préservation de la biodiversité spécifique
Rhône Saône : lutter contre les inondations
OS 2.4 FEDER : en favorisant l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques de catastrophe et la résilience, en tenant compte des approches fondées sur les écosystèmes
Développer les solutions fondées sur la nature
Contribue à
CONSOMMATION DU FONCIER
Le nombre de sites pollués diminue permettant de nouvelles utilisations
Diminution de l'étalement urbain
AMELIORATION DE LA BIODIVERSITE
Les espaces et les espèces sont mieux préservés et restaurés
RESILIENCE FACE AUX RISQUES
Les risques naturels, notamment ceux relatifs aux territoires Rhône Saône et Massif Central sont mieux connus et appréhendés.
Des investissement permettant de limiter les risques sont réalisés.
MEILLEUR EQUILIBRE : ACTIVITES HUMAINES ET BIODIVERSITE
L'occupation du territoire préserve les équilibres nécessaires entre urbanisation et biodiversité
Les écosystèmes sont préservés
Les risques liés au changement sont limités permettant un cadre de vie plus sécurisé et évite les dépenses liées aux dommages.
Les populations sont mieux sensibilisées et préparées
Contribue à
Reporting via les indicateurs européens
Réalisation
RCO36 : Infrastructures vertes construites ou modernisées à d'autres fins que l'adaptation au changement climatique.
RCO38 Surface de terrain réhabilité bénéficiant d'un soutien
RCO27 : Stratégies nationales et infranationales pour l'adaptation au changement climatique
ISO005 : Projets dans le cadre de stratégies régionales pour l'adaptation au changement climatique
ISO007 : Nombre de projets contribuant à l'adaptation au changement climatique et à la résilience des territoires
ISO008 : Surface des zones humides restaurées bénéficiant d'un soutien du FEDER
Résultat
ISR002 : Nombre d'espaces préservés ayant amélioré les conditions de circulation des espèces animales
RCR52 : Terrains réhabilités utilisés pour des espaces verts, logts sociaux, utilisations économiques ou autres
ISR007 : Population impactée par un projet mis en œuvre dans le cadre de la stratégie Massif Central
ISR008 : Part des zones humides ayant bénéficié d'une action financée par le FEDER pour améliorer leur état écologique ou leurs fonctionnalités sur l'ensemble des zones humides prioritaires
RCR37 : Population bénéficiant de mesures de protection contre les catastrophes naturelles liées à des facteurs climatiques (autres que les inondations et les incendies de forêt)


Programme 2021-2027 thème Santé
Une Europe plus sociale
Une Europe plus intelligente
Constats et diagnostic
Enjeux objectifs
Mobilisation des Fonds européens pour contribuer aux objectifs
Résultats court terme
Résultats long terme
CRISE SANITAIRE
Vulnérabilité et carence de l'offre de soin en situation de crise sanitaire
- 2 personnes sur 3 en AURA ont renoncé aux soins pendant la crise, principales raisons structures
ORGANISATION DES STRUCTURES DE SOINS
Carence d'équipements à disposition : 7% de la population vit à plus de 30min des soins urgents,
Besoin de professionnels : médical, paramédical, administratif : près 50% de la région est déficitaire en nombre de professionnels
ACCES DU PUBLICS AUX SOINS
L'offre de soins de proximité présente des disparités territoriales :
- les habitants des zones de faible densité sont éloignés des services publics: plus de 32 minutes contre moins de 14 min pour les autres
Non recours aux soins : inégalités sociales, méconnaissance, difficultés financières ont un impact fort sur l'accès aux soins , Taux de renoncement AURA > 30% hors crise baromètre ODENORE
METIERS DE LA SANTE
Renforcer l'attractivité des métiers de la santé
Augmenter l'offre de formation aux métiers de la santé
RENFORCER L'EFFICACITE DES STRUCTURES DE SOIN
Renforcer le fonctionnement des structures de santé
Améliorer l'adaptabilité et la résilience des systèmes des soins
Soutenir l'investissement dans les équipements structurants de dimension régionale
Soutenir les achats d'équipement pour les hôpitaux de proximité
AMELIORER L'ACCESSIBILITE
Soutenir l'accessibilité aux services de santé par l'information, l'éducation et la prévention
Soutenir l'accessibilité aux services de santé : transports spécialisés, télémédecine
OS 4.11 FSE+ :améliorer l'égalité d'accès en temps utile à des services abordables, durables et de qualité, notamment à des services promouvant l'accès au logement et à des soins centrés sur la personne, y compris aux soins de santé; moderniser les systèmes de protection sociale, y compris en promouvant l'accès à la protection sociale, un accent particulier étant mis sur les enfants et les groupes défavorisés; améliorer l'accessibilité, notamment pour les personnes handicapées, l'efficacité et la résilience des systèmes de soins de santé et des services de soins de longue durée.
Sensibiliser, informer, et prévenir les publics sur l'éducation à la santé
Promouvoir et former aux métiers de la santé et du sanitaire et social
Accompagner et appuyer le développement des structures de santé pour améliorer l'accès aux soins
OS 4.5 FEDER : Garantir l'égalité d'accès aux soins de santé et favoriser la résilience des systèmes de santé, y compris les soins de santé primaires, ainsi que promouvoir le passage d'une prise en charge institutionnelle à une prise en charge familiale ou de proximité
Soutenir les investissements permettant d'améliorer l'accessibilité des soins en Auvergne-Rhône-Alpes
OS 1.2 FEDER : Tirer pleinement parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises, des organismes de recherche et des pouvoirs publics
Développer les services numériques permettant d'améliorer la relation entre administrations publiques et citoyens dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la mobilité…
Contribue à
AMELIORATION DE L'OFFRE
Augmentation du nombre de professionnels de la santé formés : médical, paramédical, administratifs, de prévention
Meilleure adéquation entre les services de soins de proximité et les besoins territoriaux
Baisse du non recours aux droits aux soin grâce à une meilleure information des publics
CADRE DE VIE ET SANTE
Meilleur accès à la santé des publics fragiles
Meilleure résilience du système de santé en Auvergne Rhône-Alpes
Meilleure répartition territoriale des structures de soin
Contribue à
Reporting via les indicateurs européens
Réalisation
EECO02 : Participants chômeurs y compris de longue durée
ISO012 : Nombre de projets améliorant l'accès aux soins dans les territoires visés
ISO002 : Nombre d'infrastructures de soin de santé nouvelles ou améliorées
RCO14 : Organismes publics bénéficiant d'un soutien pour le développement d'applications et d'usages numériques,
Résultat
EECR03 : Participants obtenant une qualification au terme de leur participation
ISRO004 : Population couverte par les infrastructures de soins de santé nouvelles ou améliorées
RCR11 : Utilisateurs de services, produits ou application numériques publics nouveaux ou améliorés


Programme 2021-2027 thème Compétitivité et emploi
Une Europe plus sociale
Une Europe plus intelligente
Constats et diagnostic
Enjeux objectifs
Mobilisation des Fonds européens pour contribuer aux objectifs
Résultats court terme
Résultats long terme
DYNAMIQUE ENTREPREUNARIALE
Le nombre de créations d'entreprises est important en AURA : 12% des créations française, cependant 8 000 entreprises disparaissent faute de repreneurs
Impact sur l'emploi :300 000 emplois sont concernés par des opérations de reprise d'entreprise
COMPETITIVITE
Recul des défaillances d'entreprises en AURA (-3,4% en 2019). Stagnation des défaillances en 2020 et premier trimestre 2021.
Salariés : 1 actif 2 sur s'engage dans un processus de reconversion pro et adaptation à l'emploi
Relocalisation : 3ème Région pour l'accueil des projet d'investissement de RDI mais loin derrière l'Ile-de-France (10% contre31%)
le tourisme pèse 14% de l'emploi
ESS : 10,06% des entreprises d'AURA et 11,3% des emplois salariés d'AURA.
ADEQUATION EMPLOI FORMATION
23% des offres d'emploi ne sont pas satisfaites , taux de chômage AURA 7,3% masque des disparités régionales amplifiées par la crise
1 jeune sur 2 n'a pas été accompagné dans son orientation.
Seul 40% des actifs ont un emploi ciblé sur leur formation.
SOUTENIR LA CREATION D'ENTREPRISE
Maintenir l'effet levier sur la dynamique entrepreneuriale.
Pérenniser les créations d'entreprise
DEVELOPPER L'EMPLOI
Accompagner les entreprises, y compris dans le secteur ESS, dans :
- L'accès au financement
- Leur développement d'activité et l'innovation
- L'implantation
- Leur transition durable
Accompagner les salariés dans leurs transitions professionnelles
INSERER VERS L'EMPLOI
Accompagner les personnes éloignées de l'emploi sur le marché du travail
Développer la qualité de la formation par apprentissage
Favoriser une meilleure information sur l'orientation pour limiter les échecs professionnels.
OS 4.1 FSE+: Améliorer l'accès à l'emploi
Animer la dynamique entrepreneuriale et accompagner la création d'etp
Accompagner le développement de l'économie sociale et solidaire
OS 1.3 FEDER: Croissance, compétitivité, création d'emplois dans les PME
Développer les actions collectives à destination des PME
Soutenir le développement des PME
OS 5.2 FEDER : Prendre des mesures en faveur d'un développement local social, économique et environnemental intégré et inclusif, de la culture, du patrimoine naturel, du tourisme durable et de la sécurité dans les zones non urbaines
Filières économiques prioritaires du massif central
Développer le tourisme dans le massif central
Développer le tourisme le long du Rhône et de la Saône
OS 4.6 FEDER: Renforcer le rôle de la culture et du tourisme dans le développement économique, l'inclusion sociale et l'innovation sociale
Accompagner les projets à dimension touristique, sportive ou culturelle de portée régionale
Soutenir les projets de tourisme social et éducatif
OS 4.7 FSE+: Transitions professionnelles
Accompagner les entreprises et les salariés pour anticiper et faciliter les transitions professionnelles notamment par la formation des salariés
OS 4.6 FSE+: Promouvoir l'égalité d'accès et la participation aboutie à une éducation ou formation inclusive de qualité
Soutenir et développer tout type de parcours de formation
Soutenir la mise en œuvre de la stratégie régionale d'orientation
Contribue à
CREATION D'ACTIVITE
Des créateurs et des repreneurs sécurisent leurs projets et participent à la dynamique emploi régional
Les entreprises augmentent leur compétitivité et s'adaptent aux transitions numérique, dév. durable, innovation…
Augmentation de la fréquentation touristique créant de l'emploi
Augmentation des qualifications des citoyens
Meilleure orientation des citoyens et donc meilleure insertion en emploi
Contribue à
SECURISATION DE L'EMPLOI
Pérennisation des entreprises créées
Les entreprises d'Auvergne-Rhône-Alpes gagnent en compétitivité
Les entreprises investissent en AURA
Les salariés sont sécurisés dans leur parcours professionnel et mieux formés
Le nombre de demandeurs d'emploi diminue
L'employabilité des citoyens augmente et l'accès à l'emploi est facilité
Reporting via les indicateurs européens
Réalisation
EECO01 : Nombre de participants
ISO010 : Nombre de projets de développement de l'ESS
EECO02 : Participants chômeur, y compris de longue durée
EECO04 : Personnes inactives
EECO05 : Personnes exerçant un emploi y compris à titre indépendant
EECO06 : Nombre de participants de moins de 18 ans
EECO07: Nombre de participants âgés de 18 à 29 ans
RCO001 : Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont : micro, petites, moyennes, grandes)
ISO004 : Projets soutenus au sein des PPN et des ITI
RCO58 - Pistes cyclables bénéficiant d'un soutien
RCO77 - Nombre de sites touristiques et culturels soutenus
Résultat
EECR05 : Participants exerçant un emploi y compris à titre indépendant six mois après leur participation
EECR02 : Participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation
EECR06 :Participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation
RCR19 : Entreprises a chiffre d'affaire plus élevé
RCR77 : Nombre des visiteurs des sites culturels et touristiques soutenus
ISR007 : Population impactée par les projets soutenus


Programme 2021-2027 thème Cadre de vie
Une Europe plus proche des citoyens
Constats et diagnostic
Enjeux objectifs
Mobilisation des Fonds européens pour contribuer aux objectifs
Résultats court terme
Résultats à long terme
FORTS CONTRASTES TERRITORIAUX DES DYNAMIQUES GEOGRAPHIQUES
Des disparités régionales vécues par les citoyens :
- Accès aux services courants : accès en 4 minutes pour les territoires urbains contre 17 minutes pour les espaces ruraux peu denses
- Difficultés liées au logement : tension dans les zones urbaines et touristiques ; offres peu qualitatives ou peu diverses en zone périphérique.
- Enjeux de sécurité
APPROCHES RHONE-SAONE
Des défis communs à traiter à l'échelle du bassin :
- Le risque inondation
- Une biodiversité remarquable à préserver
Des opportunités à saisir :
- Le transport fluvial
- Le développement du tourisme durable
APPROCHES MASSIF CENTRAL
Un potentiel de développement sous exploités:
- Des filières économiques spécifiques à développer
- Une biodiversité et des ressources naturelles à préserver dans un contexte de changement climatique
- Un fort potentiel touristique
Des faiblesses à combler :
- Un relatif enclavement
- Une population vieillissement
ATTRACTIVITE
Soutenir l'attractivité et le développement intégré de chaque territoire en activant leurs potentiels et ressources :
• Améliorer l'accès aux soins
• Renforcer la sécurité
• Développer les services et équipements de proximité
• Soutenir une offre de logement adapté
• Désenclaver les territoires
• Accompagner le développement économique
RHONE SAONE
Renforcer la résilience face aux risques inondation
Préserver et restaurer la biodiversité
Développer le transport fluvial
Promouvoir le tourisme durable
MASSIF CENTRAL
Développer les filières économiques
Renforcer la résilience du territoire face au changement climatique
Préserver et restaurer la biodiversité
Désenclaver le territoire
Promouvoir le tourisme durable
Renforcer l'attractivité territoriale.
OS 5.1 FEDER : Approches urbaines
Accompagner les territoires urbains fragiles d'Auvergne-Rhône-Alpes
OS 5.2 FEDER : Approches rurales
Accompagner les territoires ruraux fragiles d'Auvergne Rhône Alpes
OS 5.2 FEDER : Approches interrégionales
Focus Massif Central
Focus Massif Rhône Saône
Mobilisation de l'OS 5 à travers le FEDER mais d'autres OS du programme contribuent à l'amélioration du cadre de vie
FEDER :
OS 1.2 : Usages numériques
OS 1.3 : Compétitivité des PME
OS 1.5 : Connectivité numérique
OS 2.1 : Rénovation thermique
OS 2.2 : Energies renouvelables
OS 2.4 : Adaptation au changement climatique
OS 2.6 : Réduction des déchets
OS 2.7 : Biodiversité et foncier
OS 2.8 : Mobilité urbaine
OS 4.5 : Santé
FSE+ :
OS 4.1 FSE+: Améliorer l'accès à l'emploi
OS 4.6 FSE+: Promouvoir l'égalité d'accès et la participation aboutie à une éducation ou formation inclusive de qualité
OS 4.7 FSE+: Transitions professionnelles
OS 4.11 : Santé
Contribue à
UN TERRITOIRE ADAPTE AUX CITOYENS
Le cadre de vie des citoyens s'améliore
Amélioration des services existants et développement de nouveaux services de proximité
Le territoire voit de nouvelles entreprises et de nouveaux résidents s'installer
Des solutions de mobilité durable et d'accessibilité se développent
L'offre de service tourisme se diversifie
Les espaces et les espèces sont mieux préservés et restaurés
Les aménités et les logements correspondent mieux aux besoin des citoyens
Contribue à
CADRE DE VIE
Les territoires renforcent leurs attractivité et l'offre de service permet l'amélioration du cadre de vie des citoyens :
- santé,
- infrastructures vertes,
- sécurité,
- tourisme,
- services publics,
- résilience face aux risques naturels
Reporting via les indicateurs européens
Réalisation
RCO74 : Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement urbain intégré
RCO75 : Stratégies intégrées de développement territorial soutenues
RCO76 : Projets intégrés de développement territorial
Résultat
ISR005 : Nombres de territoires accompagnés dans la mise en œuvre de leurs stratégies intégrées